

# La santé

des personnes au travail  
**une force vive**

---

SUIVI DE GESTION POUR L'ANNÉE CIVILE 2005

PRÉSENTÉ, CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE  
CONCERNANT LA SANTÉ DES PERSONNES  
AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE



## **SUIVI DE GESTION POUR L'ANNÉE CIVILE 2005**

PRÉSENTÉ, CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE  
CONCERNANT LA SANTÉ DES PERSONNES  
AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

### **Conception et réalisation**

Direction de la santé des personnes et des organisations

Lucie Roy, Robert Picher, Gilles Côté, Louise Bernier, Sylvie Cliche

Direction de la gestion de l'analyse de l'information

Guy Philibert

## TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule.....	4
2. Base de référence.....	5
3. Absences pour motifs de santé.....	6
MOTIF D'ABSENCE P1, P2 ET P3 (MALADIE) .....	7
MOTIF D'ABSENCE P1 (MALADIE) .....	12
MOTIF D'ABSENCE P2 (ASSURANCE TRAITEMENT) .....	16
MOTIF D'ABSENCE P3 (ASSURANCE TRAITEMENT) .....	20
INDICATEURS DE GESTION .....	29
FRÉQUENCE RELATIVE (FR).....	30
INDICE DE GRAVITÉ (IG).....	33
TAUX DE GRAVITÉ (TG) .....	36
TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG) .....	39
5. Programmes d'aide aux employées et employés .....	42
TAUX D'UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS.....	43
INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IAE) .....	45
INDICE DE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IPAE).....	49
LES INTERVENTIONS DE GROUPE.....	52
6. Conclusion .....	53
Annexe 1 – Liste des ministères et organismes.....	55

## 1. PRÉAMBULE

---

La *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*<sup>1</sup> est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Cette politique gouvernementale a pour objet d'établir un cadre général de référence pour l'exercice des responsabilités en matière de santé, de sécurité, d'aide aux employées et employés, de prévention et de traitement de situations de harcèlement et de violence au travail. Elle prévoit un suivi de gestion annuel.

La ou le sous-ministre ou la dirigeante ou le dirigeant d'organisme doit donc fournir au Secrétariat du Conseil du trésor, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai, en regard de l'année civile précédente, une évaluation de la performance de l'organisation dans ces matières.

Les indicateurs retenus pour l'évaluation permettent de mesurer les tendances annuelles en ce qui concerne :

- la gravité des absences pour motifs de santé ;
- la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- l'achalandage des programmes d'aide aux employées et employés sur les plans individuel et collectif (interventions de groupe).

---

<sup>1</sup>C.T.196633 du 19 juin 2001

---

## **2. BASE DE RÉFÉRENCE**

---

Les données nous proviennent majoritairement du système de paie SAGIP et datent du 14 février 2006. Le personnel permanent, temporaire et occasionnel visé par ces données se situe dans les catégories d'emplois suivantes : haute direction, cadre supérieur et intermédiaire, professionnel et enseignant, technicien et personnel de bureau, agent de la paix et ouvrier.

Les données sont pondérées en fonction des heures travaillées (NHT) afin de favoriser la comparaison entre les ministères et organismes. Les heures normales de travail ainsi que les heures supplémentaires sont comptées dans le calcul du nombre d'heures travaillées.

Afin de faciliter la comparaison, d'une période de référence à l'autre, les données des années antérieures ont été révisées sur la base des structures ministérielles de 2005 (voir annexe 1).

---

### **3. ABSENCES POUR MOTIFS DE SANTÉ**

---

Le grand dictionnaire terminologique<sup>2</sup> définit l'absentéisme comme étant la somme des temps d'absence non justifiée et fréquente du lieu de travail d'un salarié ou de l'ensemble des salariés. Le terme absentéisme était initialement réservé aux absences non justifiées par une raison légitime.

Maintenant, il est courant de parler d'absentéisme-maladie ou d'absentéisme-maternité. Ces termes peuvent être utiles pour établir un tableau comparatif des motifs d'absence qui permette aux gestionnaires d'avoir une meilleure connaissance de l'état global de l'assiduité. Dans le cas d'un individu, cependant, on parle d'absence.

Le terme absentéisme s'applique ainsi à une situation individuelle ou collective marquée par des absences susceptibles de gêner le fonctionnement de l'organisation. Les motifs d'absence peuvent être personnels ou être liés au travail ; ces derniers pouvant susciter notamment de l'anxiété, entraîner une perte de la motivation ou susciter de la détresse.

Le résultat de l'absentéisme est une forme de dysfonctionnement qui peut être coûteux dans la mesure où il est générateur d'une baisse de la productivité et d'une dégradation du climat social et où des remplacements doivent le compenser.

Aux fins du présent chapitre seulement les absences pour motifs de santé sont considérées.

---

<sup>2</sup> Office québécois de la langue française - Ouvrage de référence en ligne

## **TAUX D'ABSENTÉISME-MALADIE**

Le taux d'absentéisme-maladie permet de connaître la proportion des ressources humaines dont une organisation n'a pu disposer pour réaliser sa mission.

L'analyse des données historiques d'absence pour raison de santé révèle que plus de 98 % des absences sont enregistrées sous quatre codes différents :

- 120 – maladie (P1)<sup>3</sup> ;
- 240 – accident du travail et maladie professionnelle ;
- 246 – assurance traitement (P2) ;
- 248 – assurance traitement (P3).

Ainsi, seules les absences motivées par les codes 120, 246 et 248 servent à calculer les indicateurs de performance en matière d'absence pour motif de santé. Les absences comptabilisées sous le code 240 (accident de travail et maladie professionnelle) seront traitées au prochain chapitre.

Le taux d'absentéisme a également été retenu pour soupeser l'importance du phénomène ; il représente la proportion d'heures d'absence par rapport au nombre d'heures travaillées et il est exprimé en pourcentage. Le nombre de jours perdus par travailleur est aussi présenté.

## **MOTIF D'ABSENCE P1, P2 ET P3 (MALADIE)**

Au cours de la période observée, soit de 2001 à 2005, le taux d'absentéisme pour l'ensemble des ministères et organismes est en hausse constante passant de 4,23 % en 2001 à 5,70 % en 2005 pour les motifs d'absence pour maladie P1, P2 et P3 (voir tableau 3.1).

Une analyse des données montre que, sur la base du nombre de jours travaillés<sup>4</sup> dans une année, les ministères et organismes ont dû composer avec un nombre moyen entre

---

<sup>3</sup> La lettre P dans P1, P2 et P3 est utilisée en remplacement du terme « prestation ».

<sup>4</sup> Le nombre de jours travaillés est de 248 = 365 j par année – 104 j de fin de semaine (les samedis et dimanches) – 13 jours fériés.



10,48 et 14,14 jours perdus par travailleur, pour des motifs de santé, au cours des cinq dernières années. En 2005, cet indicateur est de 14,14 jours (tableau 3.1) comparativement à 13,86 jours en 2004. L'absentéisme-maladie a atteint en 2005 un nombre de jours perdus le plus élevé depuis 2001. Par contre, la tendance de cet indicateur semble atteindre un plateau. En effet, l'augmentation entre les années 2004 et 2005 est de 2,0% alors qu'elle était de 7,6% entre les années 2003 et 2004.

Il est important de préciser que le nombre de jours travaillés dans une année (248 jours), est un indicateur du potentiel annuel de travail pour un employé de la fonction publique. Il peut différer légèrement de d'autres recherches ou analyses canadiennes, mais ces variations n'ont pas d'influence majeure sur les résultats.

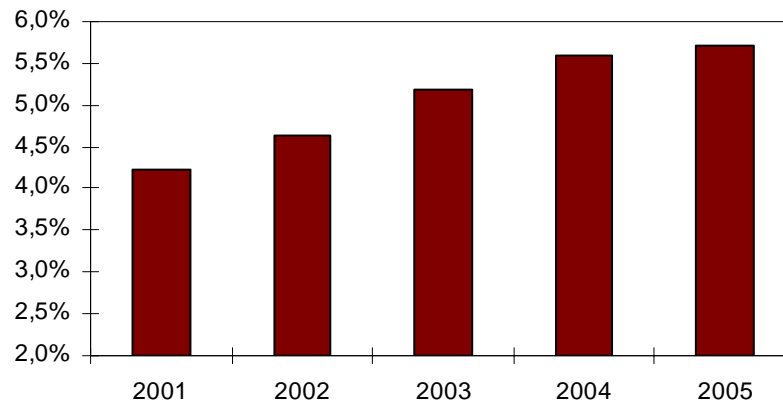
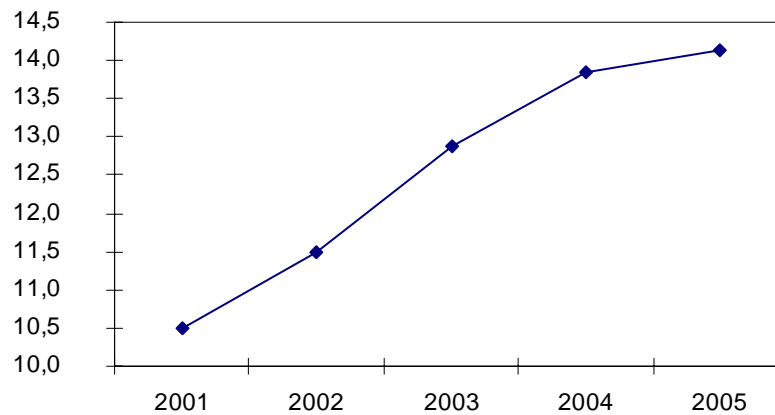
On trouve au tableau 3.1-A la tendance observée dans chaque ministère et organisme au cours de la période de référence.

<b>TABLEAU 3.1 ABSENTÉISME-MALADIE (P1, P2 ET P3)</b>		
<b>Période de référence</b>	<b>Taux * d'absentéisme-maladie ( % )</b>	<b>Jours moyens perdus ** par travailleur</b>
2001	4,23 %	10,48
2002	4,63 %	11,49
2003	5,20 %	12,88
2004	5,59 %	13,86
2005	5,70 %	14,14

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 5,70% x 248)

En excluant 3 ministères dont la somme du NHT représente 26,42 % de l'ensemble de la fonction publique, les jours moyens perdus par travailleur serait de 13,06

**GRAPHIQUE 3.1 ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME-MALADIE (P1, P2, P3)****GRAPHIQUE 3.1-A ÉVOLUTION DES JOURS MOYENS PERDUS PAR TRAVAILLEUR (P1, P2, P3)**

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 5,70 % x 248)

TABLEAU 3.1-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES (P1, P2, P3)

Ministère / organisme	2001		2002		2003		2004		2005	
	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours perdus par travailleur **
411 Commissaire de l'industrie de la construction	1,55%	3,84	1,69%	4,18	8,13%	20,16	2,97%	7,37	0,98%	2,44
292 Conseil des services essentiels	1,56%	3,88	4,37%	10,83	1,84%	4,56	2,32%	5,77	2,29%	5,67
328 Commission de protection du territoire agricole	3,12%	7,74	3,70%	9,17	4,12%	10,23	5,41%	13,43	2,84%	7,04
547 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	2,37%	5,88	2,61%	6,47	3,24%	8,03	2,83%	7,01	3,32%	8,24
352 Régie du cinéma	8,03%	19,92	11,19%	27,74	9,89%	24,54	6,13%	15,21	3,35%	8,31
030 Relations internationales	2,59%	6,42	3,44%	8,52	3,48%	8,62	4,49%	11,13	3,74%	9,27
830 Commission des transports	4,22%	10,47	5,93%	14,71	5,39%	13,38	6,81%	16,90	3,80%	9,42
520 La Financière agricole	1,76%	4,36	2,36%	5,86	3,19%	7,92	3,14%	7,78	3,98%	9,88
140 Conseil exécutif	4,19%	10,39	3,97%	9,84	4,78%	11,85	4,83%	11,97	4,08%	10,12
010 Culture et Communications	3,83%	9,51	3,49%	8,64	4,54%	11,27	4,16%	10,32	4,06%	10,07
374 Vérificateur général	3,38%	8,39	4,49%	11,13	4,36%	10,82	4,72%	11,71	4,19%	10,38
630 Directeur général des élections	3,01%	7,46	3,96%	9,81	3,26%	8,08	4,32%	10,72	4,31%	10,69
600 Ressources naturelles, Faune et Parcs	3,01%	7,48	3,48%	8,62	4,17%	10,34	4,48%	11,11	4,34%	10,76
380 Environnement	3,80%	9,44	4,34%	10,76	4,61%	11,44	4,57%	11,33	4,34%	10,77
370 Assemblée nationale	3,20%	7,93	3,25%	8,05	3,36%	8,32	3,85%	9,54	4,35%	10,80
323 Institut de la statistique	4,02%	9,97	3,79%	9,39	3,50%	8,69	4,60%	11,42	4,62%	11,45
080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3,82%	9,48	4,24%	10,52	4,51%	11,18	4,76%	11,79	4,72%	11,71
210 Finances	2,93%	7,26	3,66%	9,08	4,11%	10,20	4,62%	11,45	4,73%	11,73
050 Affaires municipales, sport et loisirs	3,36%	8,34	3,77%	9,34	3,87%	9,59	4,08%	10,11	4,76%	11,81
710 Office québécois de la langue française	5,48%	13,59	5,12%	12,70	6,69%	16,60	6,30%	15,61	4,89%	12,12
350 Éducation	3,70%	9,18	3,98%	9,88	4,97%	12,32	4,77%	11,82	4,92%	12,21
060 Santé et Services sociaux	3,48%	8,62	4,91%	12,17	5,25%	13,02	4,93%	12,24	5,05%	12,53
278 Commission de l'équité salariale	1,19%	2,95	2,26%	5,59	4,15%	10,30	7,72%	19,14	5,10%	12,65
040 Services gouvernementaux	-	-	-	-	-	-	-	-	5,10%	12,65
247 Bureau du Commissaire au lobbyisme	-	-	-	-	4,36%	10,82	5,24%	12,99	5,17%	12,83
064 Régie de l'assurance-maladie du Québec	4,57%	11,32	4,82%	11,95	6,11%	15,15	6,21%	15,41	5,37%	13,31
850 Transports	3,90%	9,68	4,33%	10,74	4,98%	12,35	5,27%	13,07	5,37%	13,33
390 Sûreté du Québec	3,30%	8,19	3,78%	9,38	4,78%	11,86	5,41%	13,41	5,39%	13,37
690 Conseil supérieur de la langue française	1,07%	2,65	3,33%	8,26	4,27%	10,59	8,56%	21,22	5,46%	13,53
071 Tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	5,57%	13,81

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 5,70 % x 248)

TABLEAU 3.1-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES (P1, P2, P3)

Ministère / organisme	2001		2002		2003		2004		2005	
	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
280 Développement économique et régional et de la recherche	3,08%	7,64	3,48%	8,64	4,64%	11,50	4,84%	12,01	5,58%	13,83
320 Société de l'assurance automobile du Québec	5,99%	14,86	4,61%	11,43	4,68%	11,59	5,08%	12,60	5,59%	13,87
400 Justice	4,06%	10,08	4,91%	12,17	4,74%	11,76	5,03%	12,48	5,60%	13,88
703 Commission de la santé et de la sécurité du travail	4,66%	16,90	5,38%	13,35	5,35%	13,28	9,64%	23,90	5,61%	13,92
160 Secrétariat du Conseil du trésor	3,50%	8,67	4,25%	10,53	5,35%	13,27	5,40%	13,40	5,67%	14,05
<b>Moyenne de la fonction publique</b>	<b>4,23%</b>	<b>10,48</b>	<b>4,63%</b>	<b>11,49</b>	<b>5,20%</b>	<b>12,88</b>	<b>5,59%</b>	<b>13,86</b>	<b>5,70%</b>	<b>14,14</b>
366 Régie du bâtiment	4,03%	10,00	5,07%	12,58	6,87%	17,03	6,80%	16,87	5,79%	14,37
065 Famille, Aînés et Condition féminine	-	-	-	-	-	-	-	-	5,93%	14,71
063 Régie des rentes du Québec	3,87%	9,61	5,06%	12,55	4,94%	12,26	5,16%	12,81	5,97%	14,81
414 Commission des lésions professionnelles	4,33%	10,75	4,80%	11,90	5,55%	13,75	5,95%	14,76	6,03%	14,95
075 Travail	3,65%	9,06	4,42%	10,97	4,86%	12,04	5,64%	13,99	6,05%	15,01
730 Société d'habitation du Québec	3,35%	8,31	3,93%	9,74	4,52%	11,21	5,30%	13,14	6,13%	15,21
344 Office de la protection du consommateur	4,71%	11,68	5,42%	13,44	5,39%	13,37	4,06%	10,08	6,17%	15,30
450 Tribunal administratif	4,07%	10,10	3,44%	8,53	4,63%	11,49	5,75%	14,25	6,24%	15,47
560 Curateur public	3,88%	9,62	4,11%	10,20	5,60%	13,88	6,69%	16,59	6,31%	15,65
369 Le Registraire des entreprises	4,66%	11,55	6,41%	15,89	6,06%	15,02	5,03%	12,46	6,33%	15,70
055 Relations avec les citoyens et Immigration	4,54%	11,25	5,30%	13,14	5,30%	13,14	5,63%	13,97	6,34%	15,73
256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	8,30%	20,59	7,45%	18,46	5,39%	13,37	5,76%	14,29	6,40%	15,88
510 Régie du logement	6,81%	16,90	6,72%	16,67	7,56%	18,75	8,20%	20,34	6,49%	16,10
440 Revenu	4,97%	12,34	5,34%	13,25	5,94%	14,72	6,19%	15,35	6,59%	16,34
095 Sécurité publique	4,78%	11,85	4,95%	12,26	5,66%	14,05	6,76%	16,77	6,87%	17,03
538 Office des personnes handicapées	5,98%	14,84	7,24%	17,96	6,31%	15,65	7,97%	19,77	6,90%	17,12
408 Commission d'accès à l'information	2,09%	5,18	3,77%	9,34	3,96%	9,81	2,78%	6,89	6,92%	17,15
702 Commission des normes du travail	4,46%	11,06	4,68%	11,61	5,96%	14,77	6,16%	15,27	6,95%	17,24
295 Protecteur du citoyen	4,61%	11,44	7,35%	18,22	8,20%	20,34	6,82%	16,90	6,98%	17,31
240 CARRA	5,45%	13,51	5,95%	14,74	6,07%	15,04	6,42%	15,91	7,02%	17,41
271 Commission des droits de la personne & des droits de la jeunesse	7,77%	19,26	6,76%	16,75	8,32%	20,63	9,32%	23,12	7,10%	17,61
360 Office des professions	2,99%	7,42	2,62%	6,50	3,75%	9,31	6,90%	17,12	7,34%	18,20
700 Emploi, Solidarité sociale et Famille	5,43%	13,46	5,89%	14,61	6,55%	16,26	7,29%	18,09	7,44%	18,45
660 Conseil du statut de la femme	8,67%	21,51	5,35%	13,27	8,20%	20,33	9,16%	22,71	11,22%	27,83
430 Commission de la fonction publique	9,13%	22,64	10,61%	26,32	3,28%	8,13	7,73%	19,18	12,34%	30,61

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 5,70 % x 248)

**MOTIF D'ABSENCE P1 (MALADIE)**

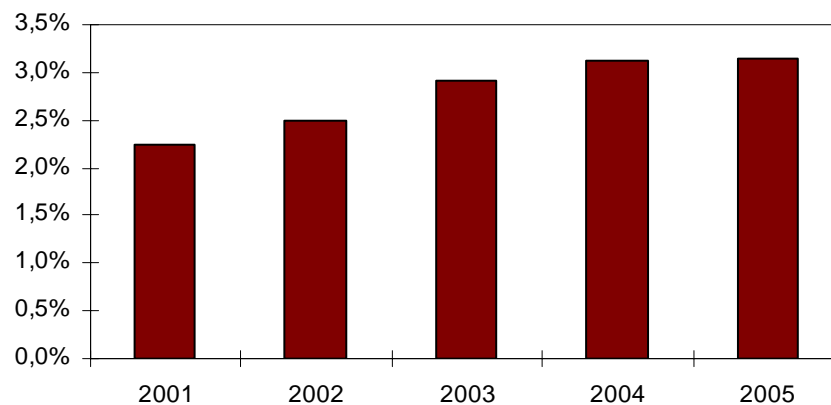
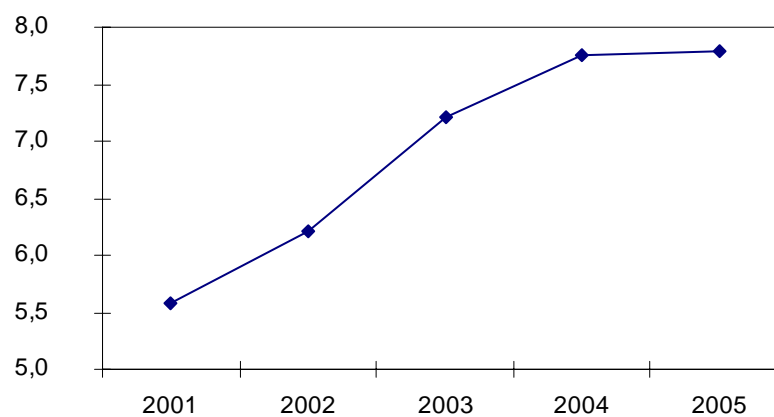
Le motif d'absence P1 correspond, généralement, aux absences de courte durée pour lesquelles l'employé utilise sa réserve de congés de maladie. La durée des absences est habituellement indiquée en heures, en demi-journées ou en journées complètes. Les conventions collectives ou les conditions de travail prévoient, qu'une absence de plus de 3 jours doit généralement être motivée soit par un certificat médical, soit par un rapport d'invalidité et ce, à la demande de la ou du sous-ministre.

Toutefois, pour toute durée d'absence, la réserve de congés de maladie doit d'abord être utilisée, avant que l'employé ne soit assujéti à l'assurance traitement (P2). Les congés accumulés servent aussi à compenser le délai de carence de cinq jours. Les cadres et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines, quant à eux, ne disposent pas d'une réserve de congés de maladie ; les cinq premiers jours d'absence pour motif de maladie sont payés à 100 % par l'employeur et ils couvrent le délai de carence.

Le motif d'absence P1 affiche une tendance à la stabilisation avec 55,03 % du total des absences pour motifs de santé. Ainsi, le nombre de jours perdus représente en moyenne 7,78 jours pour maladie en 2005, soit une très légère hausse de 0,26 % par rapport à 2004 et de 39,43 % depuis 2001.

Le tableau 3.2-A montre le taux d'absentéisme et le nombre de jours perdus dans chacun des ministères et organismes.

<b>TABLEAU 3.2 ABSENTÉISME-MALADIE (P1)</b>		
<b>Période de référence</b>	<b>Taux * d'absentéisme-maladie ( % )</b>	<b>Jours moyens perdus ** par travailleur</b>
2001	2,25 %	5,58
2002	2,50 %	6,21
2003	2,90 %	7,20
2004	3,13 %	7,76
2005	3,14 %	7,78

**GRAPHIQUE 3.2 ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME-MALADIE (P1)****GRAPHIQUE 3.2-A ÉVOLUTION DES JOURS MOYENS PERDUS PAR TRAVAILLEUR (P1)**

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 3,14 % x 248)

TABLEAU 3.2-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES (P1)

Ministère / organisme	2001		2002		2003		2004		2005	
	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
411 Commissaire de l'industrie de la construction	1,55%	3,84	1,58%	3,92	1,13%	2,81	2,97%	7,37	0,98%	2,44
292 Conseil des services essentiels	0,77%	1,91	0,93%	2,31	0,76%	1,90	0,92%	2,29	1,53%	3,80
030 Relations internationales	1,57%	3,89	2,04%	5,05	2,30%	5,69	2,65%	6,57	2,08%	5,15
547 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	1,70%	4,22	1,85%	4,58	2,39%	5,92	2,15%	5,32	2,06%	5,12
360 Office des professions	1,59%	3,93	2,36%	5,85	1,88%	4,66	4,05%	10,05	2,13%	5,27
010 Culture et Communications	1,90%	4,71	1,88%	4,67	2,21%	5,48	2,31%	5,73	2,13%	5,28
256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	2,19%	5,43	1,71%	4,24	1,81%	4,50	1,96%	4,86	2,25%	5,58
374 Vérificateur général	1,41%	3,50	2,02%	5,02	2,06%	5,10	2,59%	6,43	2,38%	5,90
830 Commission des transports	1,89%	4,68	2,43%	6,03	2,95%	7,32	3,14%	7,79	2,46%	6,11
320 Société de l'assurance automobile du Québec	3,19%	7,92	2,36%	5,86	2,49%	6,17	2,43%	6,03	2,48%	6,15
328 Commission de protection du territoire agricole	1,77%	4,38	1,87%	4,64	2,69%	6,67	2,97%	7,37	2,49%	6,17
075 Travail	1,94%	4,81	2,42%	6,01	2,56%	6,34	2,56%	6,36	2,51%	6,21
080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2,09%	5,17	2,22%	5,52	2,45%	6,09	2,57%	6,37	2,52%	6,25
160 Secrétariat du Conseil du trésor	1,80%	4,47	2,15%	5,33	2,61%	6,47	2,65%	6,58	2,52%	6,25
370 Assemblée nationale	1,89%	4,68	2,14%	5,32	2,40%	5,96	2,66%	6,59	2,55%	6,33
600 Ressources naturelles, Faune et Parcs	1,89%	4,68	2,12%	5,25	2,41%	5,98	2,65%	6,57	2,55%	6,33
630 Directeur général des élections	1,55%	3,84	2,26%	5,62	1,87%	4,64	2,05%	5,09	2,56%	6,34
095 Sécurité publique	1,72%	4,27	2,00%	4,97	2,43%	6,02	2,57%	6,36	2,61%	6,48
380 Environnement	1,82%	4,51	2,03%	5,05	2,26%	5,60	2,48%	6,16	2,64%	6,55
050 Affaires municipales, sport et loisirs	2,06%	5,11	2,45%	6,07	2,73%	6,77	2,89%	7,17	2,68%	6,65
520 La Financière agricole	0,75%	1,85	1,68%	4,17	2,13%	5,28	2,32%	5,76	2,71%	6,72
140 Conseil exécutif	1,86%	4,62	2,36%	5,85	3,01%	7,45	2,66%	6,59	2,71%	6,72
280 Développement économique et régional et de la recherche	1,76%	4,35	1,90%	4,71	2,61%	6,48	2,88%	7,13	2,75%	6,83
210 Finances	1,79%	4,44	2,09%	5,18	2,45%	6,08	2,75%	6,82	2,78%	6,89
366 Régie du bâtiment	2,29%	5,68	2,89%	7,17	2,99%	7,42	3,17%	7,86	2,78%	6,90
060 Santé et Services sociaux	1,81%	4,48	2,26%	5,61	2,44%	6,06	2,73%	6,78	2,81%	6,96
040 Services gouvernementaux	-	-	-	-	-	-	-	-	2,83%	7,03
247 Bureau du Commissaire au lobbyisme	-	-	-	-	4,36%	10,82	4,11%	10,18	2,85%	7,06
350 Éducation	2,00%	4,95	2,46%	6,11	2,59%	6,41	2,87%	7,12	2,86%	7,10
352 Régie du cinéma	3,88%	9,61	2,92%	7,25	3,75%	9,29	3,68%	9,12	2,91%	7,21
323 Institut de la statistique	1,88%	4,67	2,22%	5,51	2,42%	6,01	2,95%	7,31	2,92%	7,25
071 Tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	2,93%	7,27

Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 3,14 % x 248)

TABLEAU 3.2-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES (P1)

Ministère / organisme	2001		2002		2003		2004		2005	
	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
538 Office des personnes handicapées	2,47%	6,13	2,51%	6,22	3,04%	7,53	3,80%	9,43	2,94%	7,29
055 Relations avec les citoyens et Immigration	2,17%	5,37	2,57%	6,37	3,00%	7,45	3,17%	7,87	2,98%	7,39
850 Transports	2,27%	5,63	2,38%	5,91	2,78%	6,90	2,92%	7,25	2,98%	7,40
278 Commission de l'équité salariale	1,18%	2,92	1,69%	4,20	2,32%	5,76	2,77%	6,86	2,99%	7,41
400 Justice	1,99%	4,93	2,39%	5,93	2,59%	6,42	2,81%	6,97	2,99%	7,42
344 Office de la protection du consommateur	2,23%	5,53	2,13%	5,28	3,41%	8,47	2,50%	6,21	2,99%	7,42
064 Régie de l'assurance-maladie du Québec	2,48%	6,15	2,58%	6,41	2,83%	7,02	2,94%	7,30	3,04%	7,55
065 Famille, Aînés et Condition féminine	-	-	-	-	-	-	-	-	3,08%	7,65
414 Commission des lésions professionnelles	2,00%	4,97	2,33%	5,78	2,72%	6,74	2,69%	6,67	3,09%	7,65
703 Commission de la santé et de la sécurité du travail	2,82%	6,59	3,05%	7,56	2,92%	7,23	5,10%	12,65	3,14%	7,78
<b>Moyenne de la fonction publique</b>	<b>2,25%</b>	<b>5,58</b>	<b>2,50%</b>	<b>6,21</b>	<b>2,90%</b>	<b>7,20</b>	<b>3,13%</b>	<b>7,76</b>	<b>3,14%</b>	<b>7,78</b>
063 Régie des rentes du Québec	2,24%	5,55	2,59%	6,43	2,88%	7,14	2,95%	7,31	3,15%	7,82
710 Office québécois de la langue française	1,94%	4,82	2,53%	6,28	3,42%	8,47	3,20%	7,94	3,16%	7,83
702 Commission des normes du travail	2,19%	5,42	2,82%	6,99	2,93%	7,26	3,11%	7,70	3,17%	7,85
271 Commission des droits de la personne & des droits de la jeunesse	2,17%	5,37	2,82%	7,00	3,53%	8,76	3,48%	8,62	3,19%	7,92
510 Régie du logement	3,24%	8,02	2,55%	6,33	3,15%	7,81	3,88%	9,63	3,24%	8,05
560 Curateur public	2,05%	5,07	2,15%	5,33	2,88%	7,13	3,57%	8,87	3,26%	8,08
450 Tribunal administratif	2,25%	5,59	2,61%	6,48	3,38%	8,38	3,35%	8,30	3,31%	8,21
440 Revenu	2,55%	6,33	2,80%	6,95	3,14%	7,78	3,41%	8,46	3,40%	8,43
369 Le Registraire des entreprises	2,63%	6,53	2,97%	7,36	2,82%	7,00	3,09%	7,67	3,42%	8,49
295 Protecteur du citoyen	2,81%	6,97	3,12%	7,74	3,83%	9,49	3,93%	9,76	3,47%	8,60
240 CARRA	2,66%	6,59	2,94%	7,30	2,99%	7,43	3,47%	8,60	3,53%	8,76
700 Emploi, Solidarité sociale et Famille	2,32%	5,74	2,66%	6,61	3,29%	8,15	3,51%	8,71	3,54%	8,79
408 Commission d'accès à l'information	1,87%	4,65	2,67%	6,63	3,07%	7,60	2,55%	6,32	3,69%	9,16
430 Commission de la fonction publique	2,28%	5,65	2,79%	6,91	2,47%	6,13	3,90%	9,67	3,95%	9,79
730 Société d'habitation du Québec	2,36%	5,86	2,98%	7,40	3,22%	7,98	3,66%	9,08	4,03%	9,99
390 Sûreté du Québec	2,70%	6,69	3,15%	7,80	4,04%	10,02	4,55%	11,29	4,47%	11,10
690 Conseil supérieur de la langue française	1,07%	2,65	2,33%	5,77	4,02%	9,97	4,46%	11,07	4,77%	11,84
660 Conseil du statut de la femme	2,26%	5,60	2,05%	5,09	4,48%	11,11	4,94%	12,25	5,01%	12,44

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 3,14 % x 248)



**MOTIF D'ABSENCE P2 (ASSURANCE TRAITEMENT)**

Le motif d'absence P2 correspond à une absence qui, en temps, excède la réserve de congés de maladie ; il s'agit du début de la période d'assurance traitement. L'employé bénéficie de cette assurance pour une durée maximale de 52 semaines. Cette durée est de 25 semaines pour les cadres<sup>5</sup> et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines. Ces absences doivent être motivées soit par un certificat médical, soit par le rapport d'invalidité de l'employeur.

Le motif d'absence P2 représente 36,59 % du total des absences pour motifs de santé.

Les deux graphiques suivants (3.3) montrent que l'assurance traitement (P2) est en constante progression depuis 2001 pour une hausse de 21,34 %. En 2005, le nombre moyen de jours perdus par travailleur est de 5,18 jours, soit une augmentation de 5,93 % par rapport à 2004. Ce nombre ne comprend pas les jours utilisés de la réserve de congés de maladie ni, le cas échéant, du délai de carence. Cette régulière augmentation depuis 2001 est préoccupante, particulièrement en 2005, si on considère que, pour la même année, le nombre moyen de jours perdus pour le motif P1 est resté pratiquement le même qu'en 2004. Une analyse sera nécessaire pour en préciser les causes et déterminer des orientations en matière de prévention afin de freiner l'augmentation.

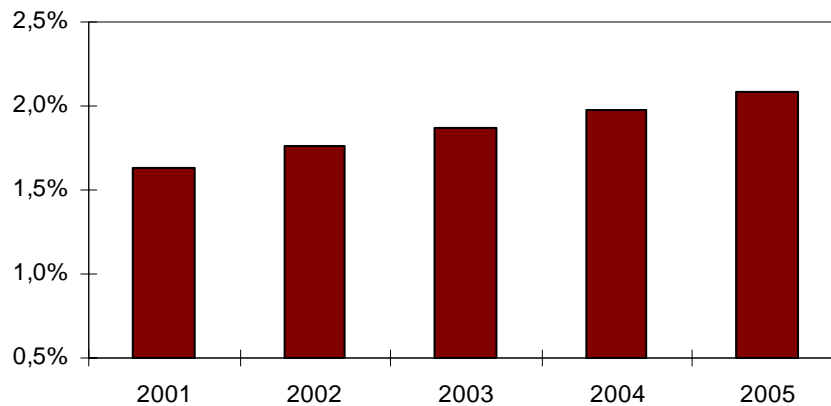
Le tableau 3.3-A présente le taux d'absentéisme et le nombre moyen de jours perdus dans chacun des ministères et organismes.

---

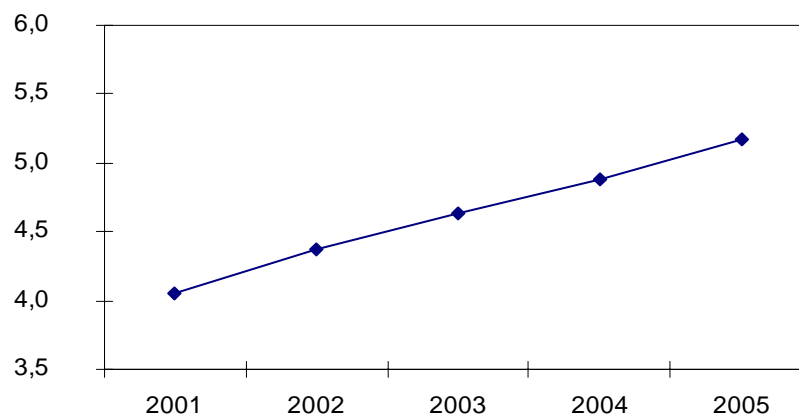
<sup>5</sup> Les cadres et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines ne disposent pas d'une réserve de congés de maladie et seul le délai de carence de cinq jours est payé par l'employeur à 100 %.

TABLEAU 3.3 ABSENTÉISME-MALADIE (P2)		
Période de référence	Taux * d'absentéisme-maladie ( % )	Jours moyens perdus ** par travailleur
2001	1,64 %	4,06
2002	1,77 %	4,38
2003	1,87 %	4,63
2004	1,97 %	4,89
2005	2,09 %	5,18

GRAPHIQUE 3.3 ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME-MALADIE (P2)



GRAPHIQUE 3.3-A ÉVOLUTION DES JOURS MOYENS PERDUS PAR TRAVAILLEUR (P2)



\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 2,09 % x 248)

TABLEAU 3.3-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES (P2)

Ministère / organisme	2001		2002		2003		2004		2005	
	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
411 Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	0,10%	0,25	7,00%	17,35	0,00%	-	0,00%	-
328 Commission de protection du territoire agricole	1,35%	3,36	1,83%	4,53	1,43%	3,56	2,44%	6,05	0,35%	0,88
352 Régie du cinéma	4,15%	10,30	6,13%	15,21	2,77%	6,86	0,46%	1,14	0,44%	1,10
690 Conseil supérieur de la langue française	-	-	1,01%	2,49	0,25%	0,62	4,09%	10,15	0,68%	1,70
390 Sûreté du Québec	0,52%	1,29	0,55%	1,36	0,63%	1,56	0,72%	1,78	0,75%	1,87
292 Conseil des services essentiels	0,79%	1,96	3,44%	8,53	1,07%	2,67	1,40%	3,47	0,75%	1,87
030 Relations internationales	0,83%	2,06	1,30%	3,21	1,02%	2,52	1,64%	4,08	1,02%	2,54
323 Institut de la statistique	1,98%	4,90	1,22%	3,03	0,88%	2,17	1,36%	3,37	1,04%	2,58
140 Conseil exécutif	2,11%	5,23	0,91%	2,27	1,34%	3,32	1,79%	4,44	1,07%	2,66
830 Commission des transports	2,34%	5,79	2,75%	6,81	2,29%	5,68	3,07%	7,61	1,16%	2,87
547 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,37%	0,91	0,72%	1,80	0,85%	2,11	0,68%	1,68	1,19%	2,94
520 La Financière agricole	0,79%	1,96	0,68%	1,69	1,04%	2,57	0,80%	1,99	1,27%	3,14
010 Culture et Communications	1,48%	3,67	1,37%	3,40	1,88%	4,67	1,27%	3,14	1,35%	3,36
600 Ressources naturelles, Faune et Parcs	0,92%	2,29	1,14%	2,83	1,41%	3,49	1,27%	3,14	1,45%	3,59
710 Office québécois de la langue française	1,82%	4,52	2,29%	5,67	2,03%	5,03	2,37%	5,89	1,45%	3,60
380 Environnement	1,54%	3,82	1,59%	3,95	1,79%	4,44	1,47%	3,65	1,46%	3,61
210 Finances	0,91%	2,25	1,37%	3,41	1,36%	3,37	1,54%	3,83	1,51%	3,73
630 Directeur général des élections	1,30%	3,23	1,51%	3,74	1,00%	2,49	2,08%	5,15	1,62%	4,02
730 Société d'habitation du Québec	0,87%	2,15	0,94%	2,34	1,30%	3,24	1,52%	3,77	1,70%	4,22
040 Services gouvernementaux	-	-	-	-	-	-	-	-	1,72%	4,28
370 Assemblée nationale	0,92%	2,29	1,08%	2,67	0,81%	2,00	1,15%	2,84	1,74%	4,31
350 Éducation	1,46%	3,62	1,35%	3,34	1,94%	4,81	1,47%	3,65	1,74%	4,32
374 Vérificateur général	1,87%	4,64	1,90%	4,70	2,03%	5,04	1,74%	4,31	1,75%	4,34
080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1,42%	3,51	1,66%	4,11	1,68%	4,16	1,64%	4,06	1,75%	4,34
050 Affaires municipales, sport et loisirs	1,00%	2,49	0,82%	2,03	1,06%	2,62	0,99%	2,45	1,75%	4,35
278 Commission de l'équité salariale	0,01%	0,03	0,56%	1,39	1,83%	4,53	4,54%	11,27	1,76%	4,37
850 Transports	1,20%	2,98	1,53%	3,78	1,61%	4,00	1,67%	4,15	1,85%	4,59
064 Régie de l'assurance-maladie du Québec	1,57%	3,89	1,84%	4,57	2,61%	6,48	2,39%	5,92	1,87%	4,64
060 Santé et Services sociaux	1,41%	3,50	2,09%	5,17	2,23%	5,52	1,36%	3,37	1,88%	4,65
703 Commission de la santé et de la sécurité du travail	1,59%	3,34	2,06%	5,11	1,98%	4,91	3,84%	9,52	1,96%	4,85
063 Régie des rentes du Québec	1,29%	3,21	2,14%	5,32	1,65%	4,10	1,99%	4,93	2,05%	5,08
450 Tribunal administratif	1,44%	3,58	0,83%	2,05	1,25%	3,11	2,02%	5,01	2,06%	5,12

Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 2,09 % x 248)

TABLEAU 3.3-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES (P2)

Ministère / organisme	2001		2002		2003		2004		2005	
	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
400 Justice	1,71%	4,25	2,12%	5,25	1,67%	4,14	1,88%	4,67	2,08%	5,16
071 Tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	2,09%	5,18
<b>Moyenne de la fonction publique</b>	<b>1,64%</b>	<b>4,06</b>	<b>1,77%</b>	<b>4,38</b>	<b>1,87%</b>	<b>4,63</b>	<b>1,97%</b>	<b>4,89</b>	<b>2,09%</b>	<b>5,18</b>
366 Régie du bâtiment	1,58%	3,92	1,49%	3,70	3,42%	8,49	2,74%	6,80	2,09%	5,18
280 Développement économique et régional et de la recherche	1,16%	2,87	1,32%	3,28	1,76%	4,36	1,52%	3,78	2,25%	5,58
065 Famille, Aînés et Condition féminine	-	-	-	-	-	-	-	-	2,28%	5,65
271 Commission des droits de la personne & des droits de la jeunesse	4,20%	10,42	3,33%	8,26	4,06%	10,08	3,97%	9,84	2,29%	5,68
075 Travail	1,61%	3,98	1,58%	3,91	1,77%	4,39	2,48%	6,15	2,32%	5,76
247 Bureau du Commissaire au lobbyisme	-	-	-	-	0,00%	-	1,13%	2,81	2,33%	5,77
160 Secrétariat du Conseil du trésor	1,35%	3,34	1,49%	3,69	2,06%	5,12	1,96%	4,85	2,34%	5,79
414 Commission des lésions professionnelles	2,08%	5,15	2,22%	5,50	2,50%	6,20	2,56%	6,34	2,37%	5,87
510 Régie du logement	3,49%	8,65	3,55%	8,81	3,30%	8,19	3,39%	8,40	2,58%	6,41
320 Société de l'assurance automobile du Québec	2,37%	5,87	1,78%	4,42	1,75%	4,35	2,23%	5,53	2,60%	6,44
560 Curateur public	1,71%	4,25	1,82%	4,50	2,25%	5,57	2,67%	6,62	2,66%	6,61
538 Office des personnes handicapées	2,41%	5,99	3,24%	8,04	3,04%	7,55	3,53%	8,75	2,68%	6,64
369 Le Registraire des entreprises	1,49%	3,70	2,66%	6,61	2,70%	6,70	1,47%	3,64	2,68%	6,66
055 Relations avec les citoyens et Immigration	2,07%	5,13	2,29%	5,68	1,91%	4,74	2,15%	5,34	2,72%	6,75
440 Revenu	2,05%	5,09	2,18%	5,40	2,34%	5,79	2,25%	5,59	2,76%	6,84
240 CARRA	1,72%	4,26	2,64%	6,55	2,87%	7,12	2,19%	5,44	2,91%	7,23
295 Protecteur du citoyen	1,73%	4,28	3,57%	8,86	4,34%	10,77	2,62%	6,51	2,91%	7,23
344 Office de la protection du consommateur	2,05%	5,08	2,45%	6,07	1,98%	4,90	1,56%	3,87	2,97%	7,37
256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	4,55%	11,30	2,75%	6,81	2,54%	6,30	2,10%	5,21	3,04%	7,53
408 Commission d'accès à l'information	0,22%	0,54	1,09%	2,71	0,89%	2,21	0,23%	0,57	3,22%	7,99
700 Emploi, Solidarité sociale et Famille	2,70%	6,71	2,78%	6,90	2,77%	6,86	3,21%	7,97	3,23%	8,02
360 Office des professions	1,41%	3,49	0,26%	0,65	1,76%	4,36	2,85%	7,07	3,29%	8,16
702 Commission des normes du travail	1,76%	4,35	1,60%	3,97	2,69%	6,68	2,62%	6,50	3,33%	8,25
095 Sécurité publique	2,45%	6,08	2,34%	5,79	2,63%	6,52	3,44%	8,54	3,37%	8,35
660 Conseil du statut de la femme	4,93%	12,23	1,61%	3,99	3,66%	9,08	4,21%	10,44	5,00%	12,40
430 Commission de la fonction publique	5,39%	13,36	6,71%	16,65	0,80%	1,99	3,84%	9,51	8,22%	20,40

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 2,09% x 248)

**MOTIF D'ABSENCE P3 (ASSURANCE TRAITEMENT)**

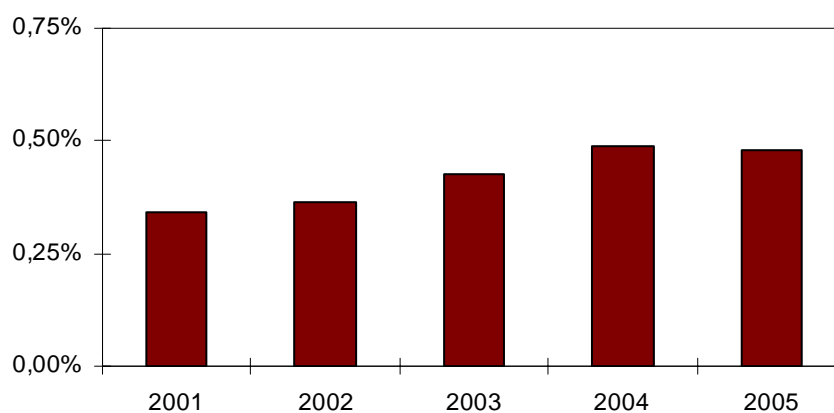
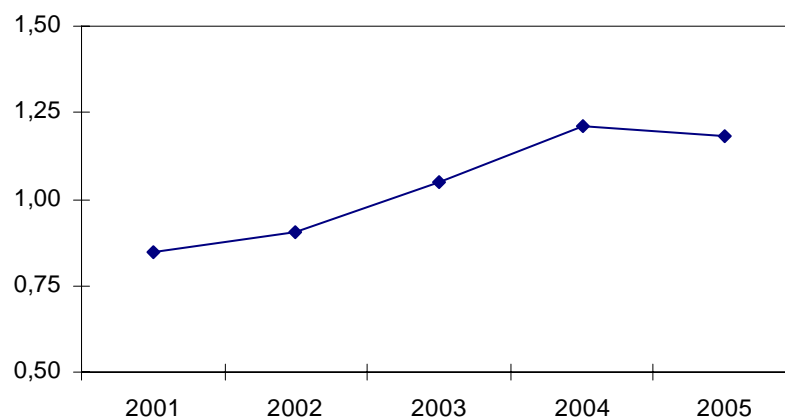
Le motif d'absence P3 correspond à une absence qui constitue le prolongement de la période d'invalidité en assurance traitement (P2). La prestation reçue par l'employé est inférieure à celle de la période précédente (P2), mais il peut en bénéficier pour une autre année ou pour un an et demi s'il est cadre ou conseiller en gestion des ressources humaines. L'assurance traitement (P2 et P3) n'excède pas 104 semaines d'absence. Ces absences doivent être motivées soit par un certificat médical, soit par le rapport d'invalidité de l'employeur.

Le motif d'absence P3 représente 8,38 % du total des absences pour motifs de santé.

Les absences pour maladie P3 se traduisent en moyenne par 1,18 jours perdus de l'ensemble des travailleurs de la fonction publique ; il s'agit d'une hausse de 29,67 % par rapport à l'année 2001. Par contre, on enregistre une baisse de 2,10 % par rapport à l'année 2004. Précisons que l'employeur, au cours de la période P2 précédente, est privé des services d'au moins une personne pendant toute une année ou pendant 25 semaines s'il s'agit d'un cadre ou d'un conseiller en gestion des ressources humaines.

Les tableaux et les graphiques des pages suivantes dressent le profil de ce type d'absentéisme-maladie de longue durée.

<b>TABLEAU 3.4 ABSENTÉISME-MALADIE (P3)</b>		
<b>Période de référence</b>	<b>Taux * d'absentéisme maladie ( % )</b>	<b>Jours moyens perdus ** par travailleur</b>
2001	0,34 %	0,85
2002	0,37 %	0,91
2003	0,42 %	1,05
2004	0,49 %	1,21
2005	0,48 %	1,18

**GRAPHIQUE 3.4 ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME-MALADIE (P3)****GRAPHIQUES 3.4-A ÉVOLUTION DES JOURS MOYENS PERDUS PAR TRAVAILLEUR (P3)**

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 0,48 % x 248)

TABLEAU 3.4-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES (P3)

Ministère / organisme	2001		2002		2003		2004		2005	
	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
247 Bureau du Commissaire au lobbyisme	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-
292 Conseil des services essentiels	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-
328 Commission de protection du territoire agricole	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-
352 Régie du cinéma	0,00%	-	2,13%	5,29	3,38%	8,38	1,99%	4,94	0,00%	-
408 Commission d'accès à l'information	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-
411 Commissaire de l'industrie de la construction	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-
690 Conseil supérieur de la langue française	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-
520 La Financière agricole	0,22%	0,54	0,00%	-	0,03%	0,08	0,01%	0,03	0,01%	0,01
374 Vérificateur général	0,10%	0,24	0,57%	1,40	0,27%	0,68	0,39%	0,98	0,06%	0,14
370 Assemblée nationale	0,39%	0,96	0,02%	0,06	0,14%	0,36	0,04%	0,11	0,06%	0,16
547 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	0,30%	0,75	0,04%	0,10	0,00%	-	0,00%	-	0,07%	0,18
630 Directeur général des élections	0,16%	0,39	0,18%	0,45	0,38%	0,94	0,19%	0,48	0,13%	0,33
390 Sûreté du Québec	0,09%	0,21	0,09%	0,22	0,11%	0,28	0,14%	0,34	0,16%	0,41
430 Commission de la fonction publique	1,46%	3,63	1,11%	2,76	0,00%	-	0,00%	-	0,17%	0,42
830 Commission des transports	0,00%	-	0,76%	1,87	0,15%	0,38	0,60%	1,49	0,18%	0,45
344 Office de la protection du consommateur	0,43%	1,07	0,84%	2,09	0,00%	-	0,00%	-	0,21%	0,51
369 Le Registraire des entreprises	0,53%	1,31	0,77%	1,92	0,53%	1,32	0,46%	1,15	0,22%	0,55
380 Environnement	0,45%	1,11	0,71%	1,76	0,56%	1,40	0,62%	1,53	0,25%	0,61
710 Office québécois de la langue française	1,72%	4,25	0,30%	0,75	1,25%	3,10	0,72%	1,79	0,28%	0,69
140 Conseil exécutif	0,22%	0,53	0,69%	1,72	0,43%	1,08	0,38%	0,94	0,30%	0,74
350 Éducation	0,24%	0,61	0,17%	0,43	0,44%	1,10	0,43%	1,06	0,32%	0,79
050 Affaires municipales, sport et loisirs	0,30%	0,74	0,50%	1,24	0,08%	0,20	0,20%	0,50	0,32%	0,80
600 Ressources naturelles, Faune et Parcs	0,20%	0,51	0,22%	0,54	0,35%	0,86	0,56%	1,39	0,34%	0,84
278 Commission de l'équité salariale	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,41%	1,02	0,35%	0,87
060 Santé et Services sociaux	0,26%	0,64	0,56%	1,38	0,58%	1,44	0,84%	2,09	0,37%	0,92
560 Curateur public	0,12%	0,29	0,15%	0,37	0,48%	1,18	0,45%	1,11	0,39%	0,97
730 Société d'habitation du Québec	0,12%	0,29	0,00%	-	0,00%	-	0,12%	0,29	0,40%	0,99
440 Revenu	0,37%	0,91	0,36%	0,90	0,46%	1,14	0,53%	1,31	0,43%	1,07
210 Finances	0,23%	0,57	0,20%	0,49	0,30%	0,75	0,32%	0,80	0,45%	1,11
080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation	0,32%	0,79	0,36%	0,90	0,38%	0,93	0,55%	1,36	0,45%	1,12
064 Régie de l'assurance-maladie du Québec	0,52%	1,28	0,39%	0,97	0,67%	1,65	0,89%	2,20	0,45%	1,12
702 Commission des normes du travail	0,52%	1,29	0,26%	0,65	0,34%	0,83	0,43%	1,06	0,46%	1,14

Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 0,48 % x 248)

TABLEAU 3.4-A ABSENTÉISME-MALADIE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES (P3)

Ministère / organisme	2001		2002		2003		2004		2005	
	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **	Taux d'absentéisme maladie (%) *	Jours moyens perdus par travailleur **
<b>Moyenne de la fonction publique</b>	<b>0,34%</b>	<b>0,85</b>	<b>0,37%</b>	<b>0,91</b>	<b>0,42%</b>	<b>1,05</b>	<b>0,49%</b>	<b>1,21</b>	<b>0,48%</b>	<b>1,18</b>
320 Société de l'assurance automobile du Québec	0,43%	1,07	0,46%	1,15	0,43%	1,07	0,42%	1,05	0,52%	1,28
703 Commission de la santé et de la sécurité du travail	0,25%	-	0,27%	0,68	0,46%	1,14	0,70%	1,73	0,52%	1,29
400 Justice	0,36%	0,89	0,40%	0,99	0,48%	1,20	0,34%	0,85	0,52%	1,30
040 Services gouvernementaux	-	-	-	-	-	-	-	-	0,54%	1,34
850 Transports	0,43%	1,07	0,42%	1,04	0,58%	1,44	0,67%	1,67	0,54%	1,34
071 Tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	0,55%	1,36
065 Famille, Aînés et Condition féminine	-	-	-	-	-	-	-	-	0,57%	1,41
240 CARRA	1,07%	2,66	0,36%	0,90	0,20%	0,50	0,76%	1,88	0,57%	1,42
414 Commission des lésions professionnelles	0,25%	0,63	0,25%	0,62	0,33%	0,82	0,70%	1,75	0,58%	1,43
280 Développement économique et régional et de la recherche	0,17%	0,41	0,26%	0,64	0,27%	0,67	0,44%	1,10	0,58%	1,43
010 Culture et Communications	0,46%	1,14	0,23%	0,58	0,45%	1,12	0,58%	1,44	0,58%	1,44
295 Protecteur du citoyen	0,08%	0,19	0,66%	1,62	0,03%	0,07	0,26%	0,64	0,60%	1,48
055 Relations avec les citoyens et Immigration	0,30%	0,75	0,44%	1,08	0,38%	0,95	0,31%	0,76	0,64%	1,58
030 Relations internationales	0,19%	0,47	0,10%	0,26	0,16%	0,40	0,19%	0,48	0,64%	1,58
323 Institut de la statistique	0,16%	0,40	0,34%	0,85	0,20%	0,50	0,30%	0,73	0,65%	1,62
510 Régie du logement	0,09%	0,23	0,62%	1,53	1,11%	2,76	0,93%	2,30	0,66%	1,64
700 Emploi, Solidarité sociale et Famille	0,41%	1,00	0,44%	1,10	0,50%	1,24	0,57%	1,41	0,66%	1,64
063 Régie des rentes du Québec	0,34%	0,84	0,32%	0,80	0,41%	1,01	0,23%	0,56	0,77%	1,91
160 Secrétariat du Conseil du trésor	0,35%	0,86	0,61%	1,51	0,68%	1,69	0,79%	1,97	0,81%	2,01
450 Tribunal administratif	0,38%	0,94	0,00%	-	0,00%	-	0,38%	0,95	0,87%	2,15
095 Sécurité publique	0,61%	1,51	0,60%	1,50	0,61%	1,51	0,75%	1,87	0,89%	2,20
366 Régie du bâtiment	0,16%	0,40	0,68%	1,70	0,45%	1,13	0,89%	2,21	0,92%	2,29
256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1,56%	3,86	2,99%	7,41	1,04%	2,58	1,70%	4,22	1,12%	2,77
660 Conseil du statut de la femme	1,48%	3,67	1,69%	4,18	0,05%	0,13	0,01%	0,02	1,20%	2,99
075 Travail	0,11%	0,27	0,42%	1,05	0,53%	1,30	0,60%	1,48	1,23%	3,04
538 Office des personnes handicapées	1,10%	2,72	1,49%	3,70	0,23%	0,57	0,64%	1,59	1,29%	3,19
271 Commission des droits de la personne & des droits de la jeunesse	1,40%	3,46	0,60%	1,50	0,72%	1,80	1,88%	4,66	1,61%	4,00
360 Office des professions	0,00%	-	0,00%	-	0,12%	0,29	0,00%	-	1,92%	4,77

\* Nombre d'heures d'absence divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 100

\*\* Taux d'absentéisme-maladie multiplié par le nombre de jours de travail dans une année (en 2005 = 0,48 % x 248)



## 4. SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les résultats présentés dans les pages suivantes reflètent la situation observée en matière de lésions professionnelles dans l'ensemble des ministères et organismes au cours des cinq dernières années, soit 2001 à 2005.

Les formules utilisées pour le calcul des résultats ainsi que les variables retenues sont décrites dans les rubriques se rapportant aux indicateurs. Au besoin, on peut se référer au *Guide pour l'application du suivi de gestion prévu à la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise* – avril 2002. Pour les résultats des années antérieures, le *Suivi de gestion de l'année 2001* sert de référence.

On trouve dans le tableau 4.1 le sommaire des données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles pour l'ensemble des ministères et organismes.

Tableau 4.1 Sommaire des données en santé et sécurité du travail					
	2001	2002	2003	2004	2005
Nouveaux faits accidentels	1 401	1 379	1 510	1 468	1 430
Maladies professionnelles avec absence	33	27	15	20	18
Maladies professionnelles sans absence	34	38	41	26	23
Rechutes, récidives, aggravations	111	79	71	44	57
Total des lésions (NA)	1 579	1 523	1 637	1 558	1 528
Nombre d'heures travaillées	112 827 852	118 555 101	120 696 300	118 609 626	112 160 512
Nombre d'heures perdues	222 743	194 170	172 249	192 623	219 425
* Nombre global d'heures perdues	316 238	336 207	308 675	315 528	326 717
Heures en assignation temporaire	96 814	78 099	79 101	79 109	119 794
Dossiers en assignation temporaire	302	234	279	335	365
Nombre de décès	0	3	2	0	2

(\*) Nombre d'heures perdues au cours de l'année civile, même si la lésion a eu lieu au cours d'une année antérieure.

Le nombre d'heures travaillées est différent de celui utilisé dans le cadre de l'assurance traitement. Cette différence résulte du fait que le ministère des Services gouvernementaux n'a pas transmis ses données en matière de lésions professionnelles.

En 2004 (tableau 4.2), les nouveaux faits accidentels comptent pour 93,58 % du nombre total des lésions (NA), alors que les rechutes, les récidives et les aggravations comptent pour 3,73 % de ce nombre. Les maladies professionnelles, avec et sans absence, représentent respectivement 1,18 % et 1,51 % de la totalité des lésions (NA).

<b>TABLEAU 4.2 RÉPARTITION DES LÉSIONS (NA)</b>			
<b>Motifs</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Nouveaux faits accidentels	NFA	1 430	93,58 %
Maladies professionnelles avec absence	NMPA	18	1,18 %
Maladies professionnelles sans absence	NMPSA	23	1,51 %
Rechutes, récidives, aggravations	NRRA	57	3,73 %
Total des lésions (NA)	NA	1 528	100,00 %

Le tableau 4.3 présente la distribution des ministères et organismes par nombre de lésions. Il est à noter que 11 ministères et organismes ont maintenu ou atteint l'objectif du « zéro lésion ». De plus, 34 ministères et organismes sur 59 ont signalé 10 lésions et moins, c'est-à-dire une proportion de 6 sur 10. Dans l'ensemble, 4 ministères et organismes accumulent 1 109 lésions sur 1 528 en 2005, soit 73 % des lésions de la fonction publique. Cependant, si nous excluons ces 4 organismes du calcul de la fréquence, la moyenne de la fonction publique serait de 6,98 pour un total de 79 419 709 heures travaillées.

Cette donnée n'est pas un signe de contre-performance. En effet, le nombre de travailleurs et le niveau de risque d'un ministère ou d'un organisme influent sur le nombre de lésions.

<b>Tableau 4.3 Distribution des ministères et organismes par nombre de lésions</b>	
<b>Lésions</b>	<b>Nombre</b>
Aucun	11
De 1 à 5	28
De 6 à 10	6
De 11 à 20	3
De 21 à 50	5
De 51 à 100	2
De 101 à 200	1
De 201 à 300	2
301 et plus	1
ENSEMBLE	59

Par comparaison aux résultats de 2005, on constate une diminution de 5,44 % des heures travaillées en 2004 (tableau 4.4). On note une augmentation du nombre d'heures

perdus de l'ordre de 13,91 %, le nombre global d'heures perdues a également augmenté de 3,55 %.

Tableau 4.4 Heures travaillées et heures perdues					
	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'heures travaillées	112 827 852	118 555 101	120 696 300	118 609 626	112 160 512
Nombre d'heures perdues	222 743	194 170	172 249	192 623	219 425
Nombre global d'heures perdues	316 238	336 207	308 675	315 528	326 717

### ASSIGNATION TEMPORAIRE

L'assignation temporaire est régie par les articles 179 et 180 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Ils prévoient que l'assignation temporaire est une initiative de l'employeur, que le médecin du travailleur doit obligatoirement l'autoriser avant d'enclencher le processus d'assignation et que l'employeur doit verser au travailleur le salaire et les avantages liés à son emploi habituel. Pour encadrer la démarche de contestation, on se réfère aux articles 37 et 37.3 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et, pour suspendre l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) d'un travailleur qui refuse de se présenter à une assignation temporaire, l'article 142 de la LATMP peut être invoqué. Un travailleur peut aussi déposer une plainte en vertu de l'article 32 de la LATMP.

Les données sur l'assignation temporaire sont présentées dans le tableau 4.5.

Tableau 4.5 Assignation temporaire					
	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de dossiers	302	234	279	335	365
Nombre d'heures	96 814	78 099	79 101	79 109	119 794

Par rapport au nombre total de lésions (NA), la proportion des dossiers qui font état d'une période d'assignation temporaire était de 21,50 % en 2004. Elle est de 23,89 % en 2005. Bien que l'augmentation de cette proportion soit minime nous observons toutefois un accroissement important du volume d'heures en assignation temporaire. La moyenne d'heures par dossier est passée de 236,15 heures en 2004 à 328,20 heures en 2005, soit une hausse de 39 %.

Les heures en assignation temporaire sont considérées, dans le présent chapitre, comme des heures perdues parce que la personne qui est en assignation temporaire n'effectue pas l'ensemble de ses tâches habituelles. Il n'en reste pas moins que les heures effectuées en assignation temporaire sont utiles à l'organisation.

L'assignation temporaire présente de nombreux avantages. Elle favorise la réadaptation physique et psychologique du travailleur en lui permettant de préserver son intérêt pour le travail, de retrouver progressivement sa pleine capacité de travail, de conserver des liens dans son milieu de travail. En outre, elle combat les effets néfastes de l'inactivité.

L'assignation temporaire utilisée dans le respect des limitations du travailleur est un élément important de gestion de la santé et de la sécurité dans les ministères et organismes. Elle permet à l'employeur :

- de diminuer les coûts d'une lésion en utilisant l'expertise et le savoir-faire du travailleur;
- d'éviter la chronicité chez le travailleur accidenté qui est en arrêt de travail;
- de diminuer les coûts d'embauche, de formation et d'absentéisme.

## **DÉCÈS**

Deux agents de conservation de la Faune sont décédés en 2005 au ministère des Ressources naturelles lors d'un accident d'aéronef.

**INDICATEURS DE GESTION**

Le tableau 4.6 présente la synthèse de l'évolution des indicateurs de gestion qui sont utilisés en matière de lésions professionnelles pour les années civiles 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005.

<b>Tableau 4.6 Indicateurs de gestion en santé et sécurité du travail</b>					
	2001	2002	2003	2004	2005
Fréquence relative (FR)	13,99	12,85	13,56	13,14	13,62
Indice de gravité (IG)	202,38	178,77	153,54	174,41	222,00
Taux de gravité (TG)	2 832,25	2 296,56	2 082,50	2 290,98	3 024,40
Taux global de gravité (TGG)	3 660,91	3 494,64	3 212,83	3 327,19	3 981,00

En 2005 la fréquence relative est de 13,62 ce qui représente une augmentation de 3,65 % par rapport à 2004.

Les trois indicateurs de gravité montrent une augmentation. C'est ainsi que l'indice de gravité qui est à 222 (174,41 pour 2004) montre une augmentation de 27,29 %, que le taux de gravité qui est à 3 024,40 (2 290,98 pour 2004) montre une hausse de 32,01% et que le taux global de gravité qui est à 3 981 (3 327,19 pour 2004) montre une augmentation de 19,65 %.

Un des facteurs qui explique cette hausse des 3 indicateurs de gravité est l'augmentation des heures en assignation temporaire. Ces dernières sont passées de 79 109 à 119 794 heures (51,4 %). Les heures en assignation temporaire sont considérées comme des heures perdues car le travailleur assigné ne fait pas globalement son emploi.

Le calcul des indicateurs ainsi que les résultats détaillés de chacun sont présentés dans les pages suivantes.

**INDICATEURS DE FRÉQUENCE****FRÉQUENCE RELATIVE (FR)**

La fréquence à laquelle surviennent les accidents du travail, les maladies professionnelles, avec ou sans absence, les rechutes, les récurrences et les aggravations est mesurée à l'aide d'un seul indicateur : la fréquence relative. Cet indicateur se calcule comme suit :

<b>CALCUL DE LA FRÉQUENCE RELATIVE (FR)</b>	
$FR = \frac{NA}{NHT} \times C$	
où FR	= Fréquence relative
NA	= Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récurrences et d'aggravations (NRRA) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

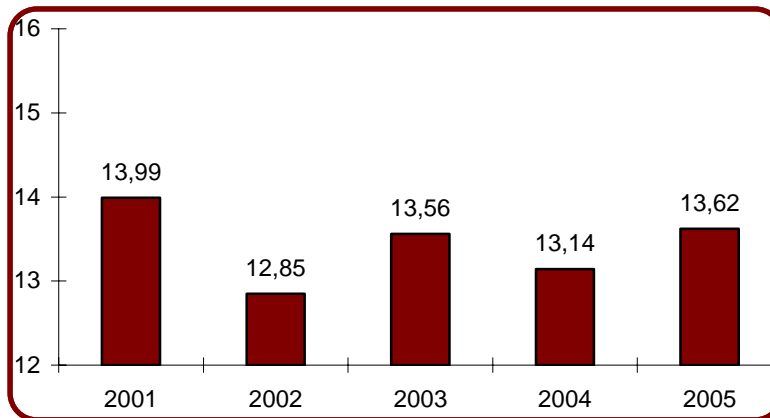
Le tableau suivant (4.7) présente la fréquence relative par ministère et organisme et la fréquence relative de la fonction publique.

<b>Tableau 4.7 Fréquence relative par ministère et organisme</b>					
<b>Ministère ou organisme</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
247	Bureau du Commissaire au lobbying	-	-	-	-
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	-	-	9,70	-
278	Commission de l'équité salariale	-	-	-	-
292	Conseil des services essentiels	-	-	-	-
328	Commission de protection du territoire agricole	-	-	-	6,91
352	Régie du cinéma	13,55	25,64	25,41	-
360	Office des professions	-	-	16,67	-
408	Commission d'accès à l'information	-	-	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	-	-
430	Commission de la fonction publique	-	-	-	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-	-	-	-
160	Secrétariat du Conseil du trésor	9,99	15,16	26,62	24,79
280	Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation	8,40	4,67	8,37	2,20
060	Santé et Services sociaux	3,85	8,19	1,40	3,58
030	Relations internationales	-	4,42	3,07	3,20
560	Curateur public	3,79	2,46	1,10	1,07
063	Régie des rentes du Québec	4,22	2,51	1,76	1,73
323	Institut de la statistique du Québec	-	4,57	-	2,36
240	CARRA	1,38	13,27	-	3,63
520	La Financière agricole	4,00	7,32	3,73	2,72
710	Office québécois de la langue française	2,81	8,13	2,81	-
350	Éducation, du Loisir et des Sports	4,80	4,96	4,09	3,66
140	Conseil exécutif	6,80	9,07	9,62	7,74
050	Affaires municipales et des Régions	1,22	3,56	4,71	3,17
414	Commission des lésions professionnelles	3,65	10,25	-	5,09
730	Société d'habitation du Québec	3,63	3,54	14,04	1,77
075	Travail	10,12	5,81	9,71	1,92
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	8,32	7,21	10,32	3,72
440	Revenu	4,33	5,38	5,33	4,42
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	4,27	-	-	8,80
700	Emploi et de la Solidarité sociale	2,94	4,85	5,91	3,43
210	Finances	3,70	4,59	2,03	-
538	Office des personnes handicapées	-	9,40	4,77	5,20
065	Famille, Aînés, Condition féminine	2,90	5,40	-	N.D.
055	Immigration et Communautés culturelles	6,87	4,81	4,95	9,75
400	Justice	6,39	5,75	5,06	6,57
380	Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	8,23	8,44	6,19	9,29
344	Office de la protection du consommateur	-	5,85	-	-
374	Vérificateur général	6,57	7,05	3,11	-
010	Culture et Communications	9,77	8,07	13,43	5,80
295	Protecteur du citoyen	-	-	7,10	6,56
702	Commission des normes du travail	6,40	2,48	9,96	7,08
071	Tourisme	28,40	10,10	-	-
830	Commission des transports	-	4,31	4,22	-
064	Régie de l'assurance-maladie du Québec	2,46	3,92	5,50	2,86
320	Société de l'assurance automobile du Québec	10,88	13,82	11,28	13,84
369	Le Registraire des entreprises	2,16	2,08	2,12	5,94
510	Régie du logement	11,10	7,15	-	14,85
450	Tribunal administratif	7,63	7,73	7,63	30,15
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	13,58	14,29	13,73	15,49
<b>Fonction publique</b>	<b>13,99</b>	<b>12,85</b>	<b>13,56</b>	<b>13,14</b>	<b>13,62</b>
660	Conseil du statut de la femme	-	-	12,38	12,08
366	Régie du bâtiment	18,17	11,54	7,45	9,01
370	Assemblée nationale	32,35	22,39	14,82	14,90
630	Directeur général des élections	18,07	2,97	2,61	2,64
600	Ressources naturelles, Faune et Parcs	23,81	18,37	17,69	21,09
850	Transports	37,05	29,21	32,47	29,57
390	Sûreté du Québec	21,68	19,04	26,19	25,77
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	21,92	27,69	2,79	23,79
095	Sécurité publique	39,23	33,10	33,28	33,73



La fréquence relative (FR) exprime le nombre de lésions par million d'heures travaillées. En 2005, la fréquence relative dans la fonction publique est de 13,62 lésions par million d'heures travaillées (graphique 4.7). Aucune lésion n'est survenue, au cours de la dernière année, dans onze ministères et organismes. À l'opposé, l'indice de fréquence est supérieur à celui de la fonction publique dans neuf ministères et organismes.

On remarque une augmentation de 3,65 % de la fréquence relative en 2005 par rapport à 2004. Malgré, que le nombre total de lésions (NA) a diminué de 30 événements en 2005 par rapport à 2004, l'augmentation s'explique par la diminution de 5,44 % des heures travaillées en 2005.

**GRAPHIQUE 4.7 FRÉQUENCE RELATIVE**

## INDICATEURS DE GRAVITÉ

La mesure de la gravité des accidents du travail, des rechutes, des récives, des aggravations, des maladies professionnelles, avec ou sans absence, et de l'assignation temporaire est obtenue à l'aide de trois indicateurs : l'indice de gravité (IG), le taux de gravité (TG) et le taux global de gravité (TGG). Il importe de souligner que le nombre d'heures d'assignation temporaire (NHAT) est ajouté au nombre d'heures perdues (NHP et NGHP).

### INDICE DE GRAVITÉ (IG)

Le premier indicateur est l'indice de gravité (IG). Il se calcule comme suit :

<b>CALCUL DE L'INDICE DE GRAVITÉ (IG)</b>	
$IG = \frac{NHP + NHAT}{NA}$	
où IG	= Indice de gravité
NHP	= Nombre d'heures perdues (ou d'absence) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NA	= Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récives et d'aggravations (NRRR) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)

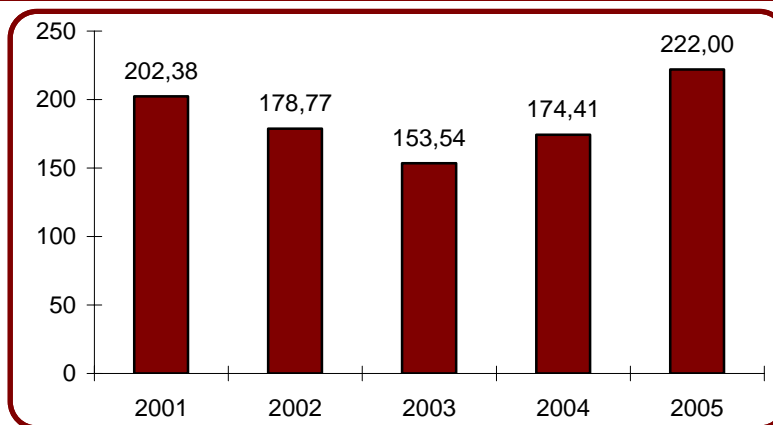
L'indice de gravité (IG) indique le nombre moyen d'heures perdues par lésion survenues au cours de l'année civile visée. Les variables NHP et NHAT ne tiennent pas compte des absences découlant de lésions qui sont survenues au cours des années civiles antérieures.

Le tableau suivant (4.8) présente l'indice de gravité par ministère et organisme et l'indice de gravité de la fonction publique.

Tableau 4.8 Indice de gravité par ministère et organisme

Ministère ou organisme		2001	2002	2003	2004	2005
140	Conseil exécutif	335,13	17,50	48,00	4,20	-
247	Bureau du Commissaire au lobbying	-	-	-	-	-
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	-	-	14,00	-	-
278	Commission de l'équité salariale	-	-	-	-	-
292	Conseil des services essentiels	-	-	-	-	-
328	Commission de protection du territoire agricole	-	-	-	70,00	-
352	Régie du cinéma	-	49,00	17,50	-	-
360	Office des professions	-	-	7,00	-	-
408	Commission d'accès à l'information	-	-	-	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	-	-	-
430	Commission de la fonction publique	-	-	-	-	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-	-	-	-	-
374	Vérificateur général	22,75	250,25	38,50	-	2,25
210	Finances	-	-	189,00	-	7,00
350	Éducation, du Loisir et des Sports	105,20	162,17	46,00	133,78	10,00
063	Régie des rentes du Québec	108,11	317,50	158,67	101,50	12,13
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	456,81	113,06	16,30	22,17	12,20
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	1 393,00	-	-	79,00	21,00
065	Famille, Aînés, Condition féminine	334,25	124,25	-	-	23,33
369	Le Registraire des entreprises	40,25	42,00	696,50	117,25	23,33
660	Conseil du statut de la femme	-	-	21,00	3,50	23,50
344	Office de la protection du consommateur	-	21,00	-	-	28,00
075	Travail	133,20	28,00	0,50	350,00	29,23
064	Régie de l'assurance-maladie du Québec	68,60	75,22	140,31	103,00	29,45
071	Tourisme	21,24	3,50	-	-	29,75
702	Commission des normes du travail	364,80	117,00	74,50	30,56	40,83
830	Commission des transports	-	206,30	1,00	-	43,75
060	Santé et Services sociaux	180,60	127,55	46,79	686,03	57,65
055	Immigration et Communautés culturelles	21,41	134,88	294,32	150,63	59,36
323	Institut de la statistique du Québec	-	-	-	910,00	70,00
560	Curateur public	8,67	17,50	3,30	82,30	72,58
370	Assemblée nationale	142,30	55,87	28,16	179,86	76,63
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	99,79	91,15	58,63	94,37	99,26
010	Culture et Communications	45,71	59,82	44,76	182,75	104,03
280	Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation	159,53	242,64	66,50	481,25	105,00
050	Affaires municipales et des Régions	364,00	56,00	9,25	142,00	145,00
440	Revenu	46,05	17,41	22,15	109,56	146,02
630	Directeur général des élections	10,33	77,30	31,00	131,45	147,86
414	Commission des lésions professionnelles	24,50	179,83	-	24,67	157,50
366	Régie du bâtiment	114,15	125,13	519,40	133,00	163,33
295	Protecteur du citoyen	-	-	112,00	35,00	173,00
390	Sûreté du Québec	292,21	195,29	134,46	104,40	176,75
450	Tribunal administratif	910,00	21,00	3,50	41,56	183,17
030	Relations internationales	-	1 075,53	143,50	369,00	189,00
400	Justice	123,41	155,13	126,82	142,06	191,16
850	Transports	153,91	190,25	121,97	145,16	202,35
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	180,63	138,72	57,67	217,83	219,48
<b>Fonction publique</b>		<b>202,38</b>	<b>178,77</b>	<b>153,54</b>	<b>174,41</b>	<b>222,00</b>
320	Société de l'assurance automobile du Québec	400,64	181,05	354,62	248,32	224,90
160	Secrétariat du Conseil du trésor	271,21	145,38	121,80	95,14	231,00
600	Ressources naturelles, Faune et Parcs	188,01	174,97	157,39	154,71	232,93
520	La Financière agricole	151,50	104,88	473,38	32,00	266,00
380	Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	113,18	204,33	267,44	238,14	278,75
730	Société d'habitation du Québec	108,50	29,50	0,88	17,00	325,88
700	Emploi et de la Solidarité sociale	261,06	173,44	145,46	258,72	353,45
095	Sécurité publique	270,60	274,03	267,86	333,16	373,21
510	Régie du logement	24,82	234,50	-	245,58	439,77
538	Office des personnes handicapées	-	357,00	1 498,00	14,00	448,00
240	CARRA	185,50	8,40	-	149,33	815,13
710	Office québécois de la langue française	28,00	18,00	-	-	1 344,00

En 2005, l'indice de gravité dans la fonction publique est de 222,00 heures perdues par lésion professionnelle comparativement à 174,54 en 2004, ce qui représente une augmentation de 27,29 % (graphique 4.8). Douze ministères et organismes montrent un indice de gravité nul, dont un avec événement sans perte de temps. À l'opposé, l'indice de gravité est supérieur à celui de la fonction publique dans douze ministères et organismes. Il est important de noter qu'un seul événement grave qui survient dans un ministère ou un organisme de petite taille peut avoir un effet très marqué sur son indice de gravité.

**GRAPHIQUE 4.8 INDICE DE GRAVITÉ**

**TAUX DE GRAVITÉ (TG)**

Le deuxième indicateur, le taux de gravité (TG), exprime le nombre d'heures perdues par suite de lésions professionnelles par million d'heures travaillées (NHT). Ce taux se calcule comme suit :

<b>CALCUL DU TAUX DE GRAVITÉ (TG)</b>	
$TG = \frac{(NHP + NHAT)}{NHT} \times C$	
où TG	= Taux de gravité
NHP	= Nombre d'heures perdues (ou d'absence) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Comme c'est le cas pour l'indice de gravité, les variables NHP et NHAT ne tiennent pas compte des absences découlant de lésions qui sont survenues au cours des années antérieures.

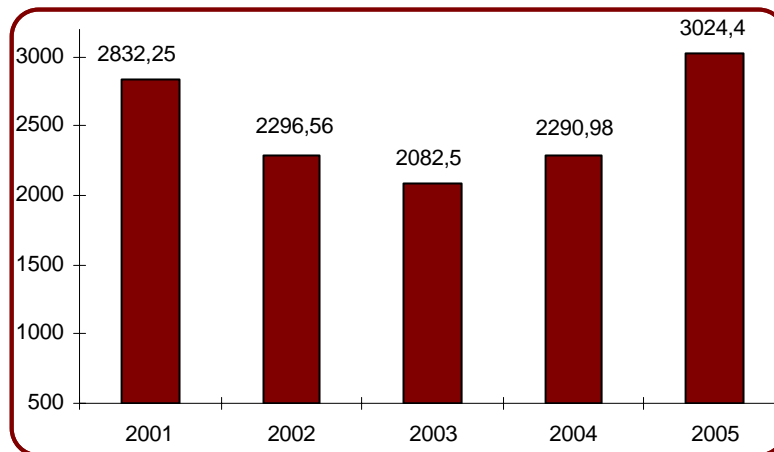
Le tableau suivant (4.9) présente le taux de gravité par ministère et organisme ainsi que le taux de gravité moyen de la fonction publique.

Tableau 4.9 Taux de gravité par ministère et organisme

Ministère ou organisme		2001	2002	2003	2004	2005
140	Conseil exécutif	2 279,71	158,81	461,83	32,51	-
247	Bureau du Commissaire au lobbying	-	-	-	-	-
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	-	-	135,75	-	-
278	Commission de l'équité salariale	-	-	-	-	-
292	Conseil des services essentiels	134,52	-	-	-	-
328	Commission de protection du territoire agricole	-	-	-	483,74	-
352	Régie du cinéma	-	1 256,54	444,62	-	-
360	Office des professions	-	-	116,72	-	-
408	Commission d'accès à l'information	-	-	-	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	-	-	-
430	Commission de la fonction publique	-	-	-	-	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-	-	-	-	-
374	Vérificateur général	149,48	1 764,67	119,90	-	14,19
063	Régie des rentes du Québec	456,43	796,28	279,73	175,64	28,17
350	Éducation, du Loisir et des Sports	504,91	804,73	188,06	488,98	28,85
210	Finances	-	-	384,06	-	33,78
060	Santé et Services sociaux	695,74	1 045,04	65,35	2 456,92	88,73
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	5 947,40	-	-	695,14	91,79
075	Travail	1 347,73	162,55	4,86	672,33	117,72
065	Famille, Aînés, Condition féminine	970,48	670,77	-	N.D.	125,86
280	Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation	1 340,80	1 134,30	556,89	1 058,39	139,02
560	Curateur public	32,89	42,98	3,64	87,78	155,21
323	Institut de la statistique du Québec	-	-	-	2 146,83	166,11
344	Office de la protection du consommateur	-	122,75	-	-	176,42
369	Le Registraire des entreprises	86,84	87,19	1 478,40	696,25	224,89
071	Tourisme	603,03	35,36	-	-	247,93
160	Secrétariat du Conseil du trésor	2 708,80	2 203,63	3 242,36	2 358,27	257,52
064	Régie de l'assurance-maladie du Québec	169,08	294,69	771,13	294,71	271,39
702	Commission des normes du travail	2 333,08	289,81	742,38	216,45	292,68
030	Relations internationales	-	4 749,86	440,01	1 179,36	320,23
660	Conseil du statut de la femme	-	-	260,05	42,26	321,00
055	Immigration et Communautés culturelles	147,02	648,95	1 456,17	1 469,08	342,43
830	Commission des transports	-	888,67	4,22	-	384,79
547	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	10 012,27	3 130,62	45,51	527,28	388,47
050	Affaires municipales et des régions	443,43	199,34	43,53	450,27	497,03
414	Commission des lésions professionnelles	89,37	1 842,75	240,49	125,59	549,45
440	Revenu	199,53	93,72	118,11	484,70	633,05
010	Culture et Communications	446,78	482,99	601,04	1 059,86	702,26
520	La Financière agricole	605,76	768,17	1 764,84	87,14	730,80
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	1 502,30	1 000,29	595,02	809,31	908,07
400	Justice	788,72	891,66	641,85	933,91	1 106,20
295	Protecteur du citoyen	-	-	795,23	229,65	1 168,41
730	Société d'habitation du Québec	393,94	104,29	12,29	30,17	1 219,24
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 355,57	1 302,83	804,90	1 461,56	1 257,68
370	Assemblée nationale	4 603,91	1 251,17	417,30	2 679,65	1 264,02
700	Emploi et de la Solidarité sociale	768,54	841,33	859,65	887,15	1 576,61
380	Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	931,44	1 723,62	1 655,03	2 211,82	1 664,80
240	CARRA	256,02	111,44	-	542,30	1 970,63
320	Société de l'assurance automobile du Québec	4 357,91	2 501,56	3 999,30	3 435,65	2 111,17
450	Tribunal administratif	6 941,66	162,41	26,70	1 253,01	2 161,69
538	Office des personnes handicapées	-	3 356,49	7 152,41	72,84	2 292,45
366	Régie du bâtiment	2 073,86	1 444,19	3 871,38	1 198,43	2 335,84
630	Directeur général des élections	186,72	229,28	80,92	347,02	2 471,93
<b>Fonction publique</b>		<b>2 832,25</b>	<b>2 296,56</b>	<b>2 082,50</b>	<b>2 290,98</b>	<b>3 024,40</b>
710	Office québécois de la langue française	78,77	146,34	-	-	3 850,12
600	Ressources naturelles, Faune et Parcs	4 476,93	3 214,72	2 784,64	3 262,79	4 752,04
510	Régie du logement	275,47	1 676,40	-	3 647,67	4 996,72
390	Sûreté du Québec	6 336,30	3 718,83	3 520,93	2 690,41	5 062,47
850	Transports	5 702,27	5 557,41	3 959,93	4 292,63	5 749,57
095	Sécurité publique	10 614,31	9 071,67	8 913,61	11 236,45	15 029,87

En 2005, le taux de gravité de la fonction publique est de 3 024,40 heures perdues par million d'heures travaillées comparativement à 2 290,98 en 2004, ce qui représente une augmentation de 32,01 % (graphique 4.9). Douze ministères et organismes montrent un taux de gravité nul. Un ministère a déclaré des événements sans perte de temps et onze aucune lésion professionnelle. Le taux de gravité est supérieur à celui de la fonction publique dans six ministères et organismes.

GRAPHIQUE 4.9 TAUX DE GRAVITÉ



### TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG)

Le troisième et dernier indicateur de mesure de la gravité est le taux global de gravité (TGG). En plus des absences survenues au cours d'une année de référence, ce taux tient compte des absences qui ont débuté au cours d'une année civile antérieure, ce qui le distingue des indicateurs précédents (IG et TG). Le taux global de gravité se calcule comme suit :

<b>CALCUL DU TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG)</b>	
$TGG = \frac{(NGHP + NHAT)}{NHT} \times C$	
où TGG	= Taux global de gravité
NGHP	= Nombre global d'heures perdues (ou d'absence) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

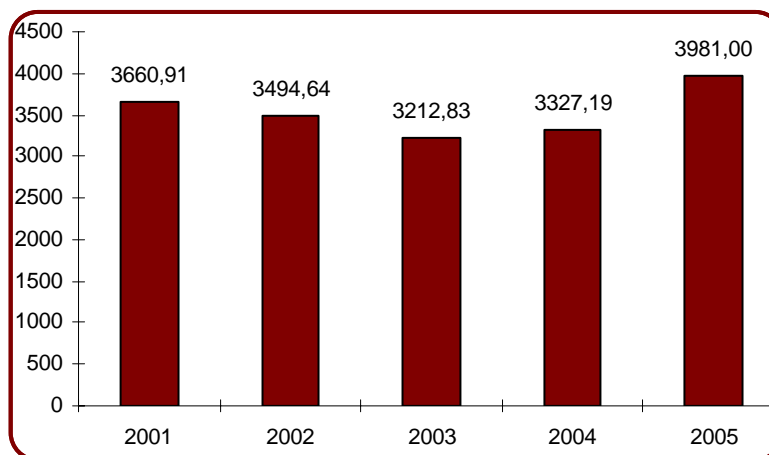
Comme c'est le cas du taux de gravité (TG), le taux global de gravité indique le nombre total d'heures perdues pour motif de lésions professionnelles par million d'heures travaillées.

Le tableau suivant (4.10) présente le taux global de gravité par ministère et organisme, ainsi que le taux global de la fonction publique.



<b>Tableau 4.10 Taux global de gravité des ministères et organismes</b>					
<b>Ministère ou organisme</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
140 Conseil exécutif	2 279,71	158,81	461,83	32,51	-
247 Bureau du Commissaire au lobbying	-	-	-	-	-
256 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	-	-	135,75	-	-
278 Commission de l'équité salariale	-	-	-	-	-
292 Conseil des services essentiels	134,52	-	-	-	-
328 Commission de protection du territoire agricole	-	-	-	483,74	-
352 Régie du cinéma	-	1 346,29	444,62	-	-
360 Office des professions	-	-	116,72	-	-
408 Commission d'accès à l'information	-	-	-	-	-
411 Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	-	-	-
430 Commission de la fonction publique	-	-	-	-	-
690 Conseil supérieur de la langue française	-	-	-	-	-
374 Vérificateur général	149,48	1 764,67	119,90	-	14,19
063 Régie des rentes du Québec	457,90	796,28	740,47	175,64	28,17
210 Finances	-	-	384,06	-	33,78
060 Santé et Services sociaux	695,74	1 535,16	136,88	2 456,92	88,73
271 Commission des droits de la personne et de la jeunesse	6 276,15	6 809,27	7 807,27	695,14	91,79
075 Travail	1 477,24	457,17	4,86	679,06	117,72
065 Famille, Aînés, Condition féminine	970,48	670,77	-	N.D.	125,86
560 Curateur public	638,76	208,17	805,22	623,96	158,74
280 Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation	2 193,86	1 134,30	556,89	1 069,93	163,18
323 Institut de la statistique du Québec	-	-	-	2 146,83	166,11
344 Office de la protection du consommateur	-	122,75	-	-	176,42
071 Tourisme	603,03	35,36	-	-	247,93
160 Secrétariat du Conseil du trésor	2 728,86	2 306,63	3 950,93	3 299,84	257,52
064 Régie de l'assurance-maladie du Québec	198,41	294,69	948,69	294,71	290,44
702 Commission des normes travail	2 333,08	672,88	742,38	232,97	292,68
350 Éducation, du Loisir et des Sports	504,91	810,52	188,06	488,98	302,88
369 Le Registraire des entreprises	86,84	87,19	1 478,40	1 548,39	314,85
660 Conseil du statut de la femme	-	-	260,05	42,26	321,00
830 Commission des transports	-	888,67	4,22	-	384,79
547 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	10 012,27	5 501,58	145,59	527,28	388,47
055 Immigration et Communautés culturelles	147,02	648,95	1 810,37	1 901,62	473,18
050 Affaires municipales et des Régions	443,43	199,34	87,59	450,27	497,03
414 Commission des lésions professionnelles	89,37	2 155,29	577,17	125,59	647,13
440 Revenu	222,81	115,00	158,92	1 050,26	908,76
703 Commission de la santé et de la sécurité du travail	1 592,45	1 273,35	700,54	884,35	1 007,58
295 Protecteur du citoyen	-	-	795,23	229,65	1 168,41
730 Société d'habitation du Québec	393,94	107,83	12,29	30,17	1 219,24
520 La Financière agricole	831,67	1 050,16	4 498,55	2 399,96	1 243,64
080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 185,69	1 573,18	837,73	1 746,10	1 611,17
400 Justice	1 287,39	1 648,76	720,95	1 542,46	1 691,19
700 Emploi et de la Solidarité sociale	1 086,75	1 366,11	1 545,01	1 414,54	1 710,01
010 Culture et Communications	461,44	493,27	2 310,17	1 955,89	1 718,10
240 CARRA	256,02	157,87	-	542,30	1 970,63
450 Tribunal administratif	6 941,66	162,41	2 109,47	1 253,01	2 161,69
538 Office des personnes handicapées	-	3 356,49	7 152,41	72,84	2 292,45
380 Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	1 109,13	1 926,06	2 372,20	2 326,49	2 455,39
630 Directeur général des élections	186,72	229,28	80,92	347,02	2 471,93
366 Régie du bâtiment	2 572,76	1 444,19	4 987,92	1 198,43	2 825,25
030 Relations internationales	-	4 749,86	440,01	1 278,44	3 503,52
370 Assemblée nationale	8 068,29	3 426,57	581,88	5 562,57	3 648,57
<b>Fonction publique</b>	<b>3 660,91</b>	<b>3 494,64</b>	<b>3 212,83</b>	<b>3 327,19</b>	<b>3 981,00</b>
320 Société d'assurance automobile du Québec	4 825,67	3 676,89	4 874,18	5 526,19	4 214,98
710 Office québécois de la langue française	78,77	146,34	-	-	4 321,36
510 Régie du logement	275,47	1 676,40	-	3 647,67	4 996,72
390 Sûreté du Québec	7 290,67	6 405,44	5 316,32	4 197,27	6 168,09
600 Ressources naturelles, Faune et Parcs	7 225,62	5 905,04	4 259,41	4 386,71	6 632,52
850 Transports	7 610,57	7 727,59	6 656,59	6 897,06	7 832,64
095 Sécurité publique	14 078,73	14 107,74	14 466,88	14 793,46	18 755,89

En 2005, le taux global de gravité de la fonction publique est de 3 981 heures perdues par million d'heures travaillées comparativement à 3 327,19 en 2004 (graphique 4.10). En tenant compte des événements survenus au cours d'une année civile antérieure, aucune perte de temps à la suite d'une lésion professionnelle n'est survenue dans un ministère et 11 ministères et organismes affichent un taux global de gravité nul. Le taux global de gravité est supérieur à celui de la fonction publique dans sept ministères et organismes.

**GRAPHIQUE 4.10 TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ**

---

## 5. PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

---

Pour faire le suivi de gestion des programmes d'aide aux employées et employés (PAE), nous avons comptabilisé les activités ayant trait à la consultation individuelle ainsi que les activités de groupe offertes dans un contexte de relation d'aide.

Les données qui apparaissent dans les tableaux du présent chapitre reflètent la situation observée dans l'ensemble des ministères et des organismes au cours des années civiles 2001 à 2005. Le suivi de gestion de 2001 fournit les données des années antérieures.

Dans ce chapitre, à chaque rubrique se rapportant aux indicateurs, nous avons ajouté les formules ayant servi au calcul des résultats et une explication sommaire des variables utilisées. Pour en savoir davantage, le lecteur peut se référer au *Guide pour l'application du suivi de gestion prévu à la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise* – avril 2002.

Pour ce chapitre, nous pouvons constater que la variable NHT utilisée de 114 592 054 heures est différente du chapitre précédent de 112 160 512 heures travaillées. Le ministère des Services gouvernementaux a transmis ses données relatives aux programmes d'aide aux employées et employés.

**TAUX D'UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**

Le tableau 5.1 dresse le portrait de l'utilisation des programmes d'aide aux employées et employés dans l'ensemble des ministères et organismes de la fonction publique. Ce portrait est présenté selon les caractéristiques suivantes :

- ❑ Nombre de personnes différentes (reçues en consultation individuelle)
- ❑ Nombre de consultations individuelles
- ❑ Nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe
- ❑ Nombre d'interventions de groupe
- ❑ Nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe.

<b>TABLEAU 5.1 UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS</b>					
<b>Année de référence Caractéristiques et données</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Personnes différentes	5 216	5 724	6 411	7 068	7 485
Consultations individuelles	15 789	17 178	19 063	20 505	22 224
Nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe	870	974	1 424	1 169	1 922
Nombre d'interventions de groupe	99	111	192	144	182
Nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe	3 197	4 091	6 752	5 892	7 965
Nombre d'heures travaillées	112 827 852	118 555 101	120 696 300	118 609 626	114 592 054

Le tableau 5.2 présente les deux indicateurs de gestion calculés à l'aide des données du tableau précédent : l'indice d'aide aux employées et employés (IAE) et l'indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE).

Les formules ayant servi à calculer les résultats, ainsi qu'une explication sommaire des variables utilisées, ont été ajoutées au début de la présentation de chaque indicateur.

**TABLEAU 5.2 INDICATEURS DE GESTION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**

<b>Année de référence</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Indices</b>					
Indice d'aide aux employées et employés (IAE)	46,23	48,28	53,12	59,59	65,32
Indice de programmes d'aide aux employées et employés (IPAE)	3,03	3,00	2,97	2,90	2,97

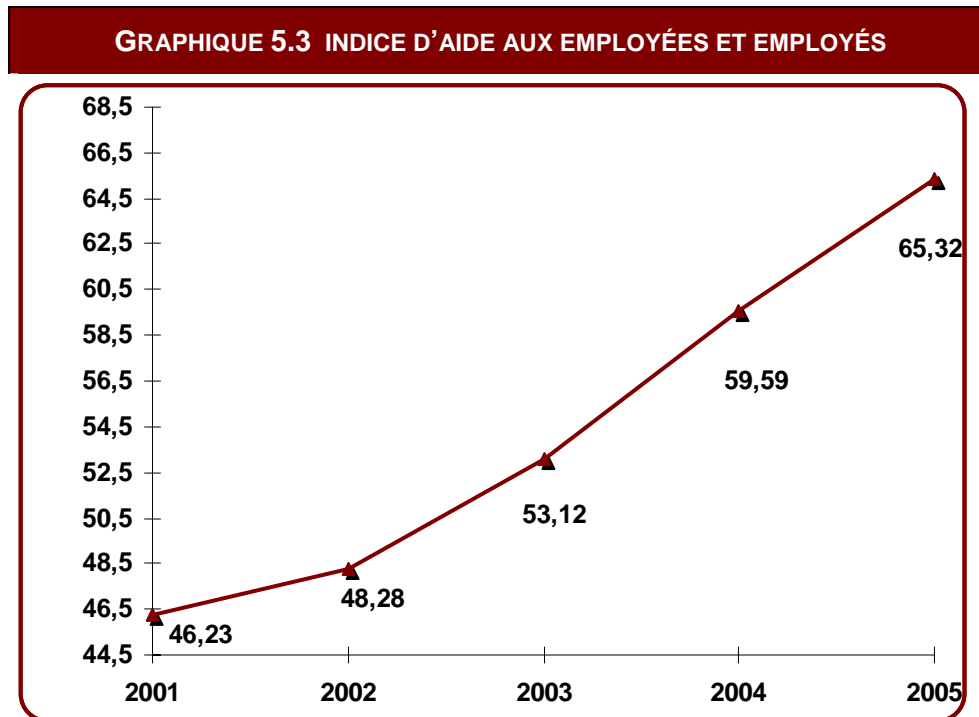
Les indicateurs ne reflètent que partiellement l'ensemble des activités d'un PAE. Toutefois, ils permettent d'observer le niveau d'achalandage à l'égard de l'aide individuelle. Ainsi, on observe que 65,32 personnes différentes, pour chaque million d'heures travaillées au cours de la dernière année, ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle et que la moyenne est de 2,97 rencontres par personne.

**INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IAE)**

Le premier indice présenté est l'indice d'aide aux employées et employés (IAE). Il est, en quelque sorte, une mesure du nombre de personnes différentes qui ont recours aux services du PAE en aide individuelle. L'indicateur est normalisé par rapport aux heures travaillées et est calculé comme suit :

<b>CALCUL DE L'INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IAE)</b>	
$\text{IAE} = \frac{\text{NPD}}{\text{NHT}} \times C$	
où IAE =	Indice d'aide aux employées et employés
NPD =	Nombre de personnes différentes
NHT =	Nombre d'heures travaillées
C =	Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le graphique 5.3 suivant présente l'indice d'aide aux employées et employés pour l'ensemble des ministères et organismes.



En 2005, on observe que 65,32 personnes différentes, en moyenne, pour chaque million d'heures travaillées, ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle, soit une **augmentation de 5,73** personnes différentes par rapport à 2004. Le tableau 5.3 de la page suivante présente la distribution des résultats pour chacun des ministères et organismes.

La maturité et la crédibilité des programmes en place ont pu faire en sorte que ceux-ci sont mieux connus des employés. Ces derniers peuvent donc être plus enclins à faire appel aux services, lorsque nécessaire.

Par ailleurs, il est également possible d'envisager que certains phénomènes sociaux, tels que le vieillissement et l'éclatement des familles de même que les nombreux changements opérés dans la fonction publique au cours des dernières années, ont un effet sur le niveau d'achalandage lié au service d'aide individuelle offert par les PAE.

Tableau 5.3 Indice d'aide aux employées et employés (IAE)

Ministère et organisme		2001	2002	2003	2004	2005
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	90,75	94,10	48,48	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	-	-	-
352	Régie du cinéma	67,73	64,11	25,41	-	13,49
408	Commission d'accès à l'information	-	13,75	14,15	29,61	15,41
830	Commission des transports	27,36	77,54	42,18	25,32	17,59
547	Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	8,22	11,08	11,17	26,43	18,57
292	Conseil des services essentiels	-	-	-	100,82	26,41
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	40,75	49,57	37,60	36,14	26,64
323	Institut de la statistique du Québec	25,20	59,44	25,68	42,46	30,85
064	Régie de l'assurance maladie	40,42	29,60	27,48	38,83	37,69
390	Sûreté du Québec	29,74	33,76	37,15	38,44	42,71
430	Commission de la fonction publique	-	73,29	66,39	84,75	44,28
850	Transports	26,52	32,43	36,26	44,45	46,75
010	Culture et Communications	42,58	51,38	48,18	36,45	48,94
075	Travail	48,57	42,57	52,44	46,10	52,35
063	Régie des rentes du Québec	41,01	50,16	44,66	39,80	54,02
369	Registraire des entreprises	38,84	33,22	46,70	35,63	54,62
055	Immigration et Communautés culturelles	56,14	54,03	60,72	64,86	55,76
538	Office des personnes handicapées	118,55	117,52	76,39	104,06	56,29
344	Office de la protection du consommateur	42,14	35,07	63,41	72,63	56,71
510	Régie du logement	37,00	50,04	80,35	59,41	56,81
240	Commission administrative des régimes de retraite	84,19	86,23	75,55	64,16	58,02
040	Services gouvernementaux	-	-	-	-	58,40
065	Famille, Aînés, Condition féminine	56,62	53,99	-	-	59,33
366	Régie du bâtiment	47,51	43,28	53,67	63,08	60,38
560	Curateur public	32,89	40,53	56,18	60,80	60,95
440	Revenu	46,50	43,65	46,93	58,60	62,09
350	Éducation, du Loisir et des Sports	70,24	56,65	52,33	57,67	63,05
140	Conseil exécutif	42,52	27,22	52,92	41,79	63,61
414	Commission des lésions professionnelles	67,48	56,36	70,43	69,58	64,54
<b>Fonction publique</b>		<b>46,23</b>	<b>48,28</b>	<b>53,12</b>	<b>59,59</b>	<b>65,32</b>
030	Relations internationales	52,66	45,64	36,80	62,32	66,08
360	Office des professions	41,60	60,21	33,35	80,36	66,21
730	Société d'habitation du Québec	34,49	51,26	80,76	65,66	67,35
320	Société de l'assurance automobile du Québec	60,91	45,81	55,02	62,09	67,48
380	Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	42,64	47,45	51,91	-	67,56
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	70,53	59,29	58,16	66,10	70,65
450	Tribunal administratif	64,84	88,94	76,29	79,14	70,81
700	Emploi et de la Solidarité sociale	N.D.	N.D.	61,04	69,91	71,16
520	Financière agricole	45,98	47,61	35,42	51,74	72,35
374	Vérificateur général	68,99	74,04	68,51	64,33	72,53
710	Office québécois de la langue française	16,88	13,55	19,69	48,07	74,48
400	Justice	79,89	69,20	68,05	81,14	77,73
630	Directeur général des élections	48,19	77,12	65,26	63,36	78,02
600	Ressources naturelles, Faune et Parcs	60,96	67,32	62,87	60,80	79,55
370	Assemblée nationale	49,09	53,32	47,63	70,24	80,27
050	Affaires municipales et des Régions	38,98	58,14	58,83	52,85	81,12
160	Secrétariat du Conseil du trésor	42,36	63,80	125,96	134,37	86,95
295	Protecteur du citoyen	122,55	134,74	92,30	59,05	94,55
210	Finances	83,17	73,40	45,72	88,98	95,55
071	Tourisme	33,41	99,34	-	-	104,17
095	Sécurité publique	89,76	101,68	68,63	98,76	105,09
702	Commission des normes du travail	66,51	64,40	63,53	79,09	108,71
328	Commission de protection du territoire agricole	51,58	64,04	68,15	69,11	109,63
278	Commission de l'équité salariale	-	25,36	55,54	154,49	114,13
280	Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation	39,92	51,42	206,22	136,35	116,51
060	Santé et Services sociaux	97,85	104,28	99,17	113,17	130,05
660	Conseil du statut de la femme	23,25	23,17	37,15	120,75	136,60
247	Bureau du Commissaire au lobbyisme	-	-	-	-	188,09
690	Conseil supérieur de la langue française	-	38,81	-	-	(Dans 010)
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	-	11,19	34,20	30,80	(Dans 400)



- Note 1 Le (-) représente une donnée nulle et l'abréviation N.D. pour les rapports des années 2001 et 2002 indique que les données n'ont pas été transmises au Secrétariat du Conseil du trésor par le ministère ou l'organisme. Une cellule vide indique que le ministère ou l'organisme était soit inclus dans un autre ou inexistant.
- Note 2 Les données présentées dans le tableau 5.3 doivent être lues comme un nombre de personnes par million d'heures travaillées.
- Note 3 Les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du suivi de gestion dans les années civiles 2001 et 2002. En 2003, le ministère de la Famille et de l'Enfance a été intégré au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, suite à une modification de la structure budgétaire. Cela a pour conséquence, sur le suivi de gestion de l'année civile 2003, que les données de Famille et Enfance des années 2001 et 2002 se retrouvent dans Emploi et Solidarité sociale dont les données n'étaient pas disponibles pendant ces deux années. Nous constatons une hausse de l'indice en 2003 pour Emploi et Solidarité sociale et Famille, car ce ministère nous a fourni des données intégrées pour la première fois depuis 2001.
- Note 4 En 2003, Régions, Recherche, science et technologie, Industrie et Commerce et Fonds de partenariat touristique ont été intégrés dans Développement économique et régional et de la recherche. On note une hausse de l'ensemble de ces données par rapport aux années antérieures.

**INDICE DE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IPAE)**

Le deuxième indice qui permet de suivre ces programmes est l'indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE). Celui-ci indique le nombre moyen de consultations par personne parmi ceux et celles qui ont eu recours aux services d'aide individuelle du PAE. Le calcul est le suivant :

**CALCUL DE L'INDICE DE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IPAE)**

$$\text{IPAE} = \frac{\text{NC}}{\text{NPD}}$$

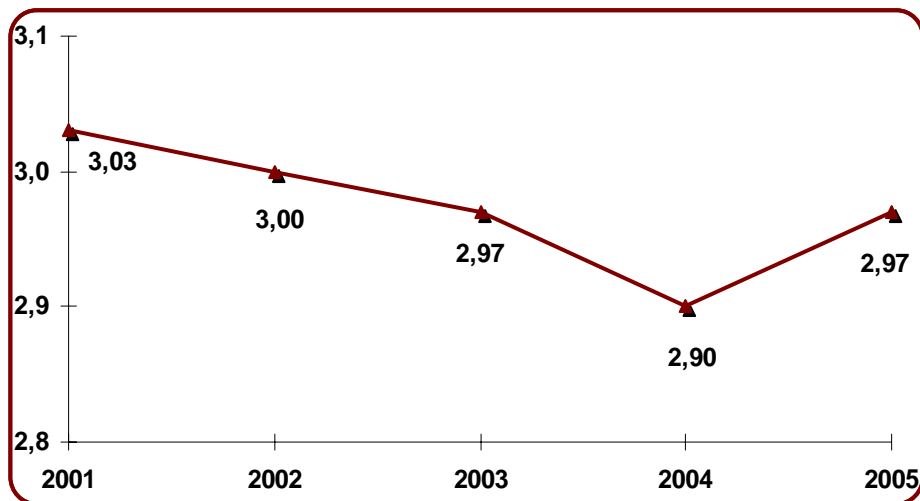
Où IPAE = Indice de programme d'aide aux employées et employés

NC = Nombre de consultations

NPD = Nombre de personnes différentes

On observe, en 2005, que le nombre moyen de consultations individuelles a augmenté par rapport à l'année précédente (voir graphique 5.4). Le nombre moyen de rencontres en consultation individuelle, par personne, est de 2,97 par rapport à 2,90 l'année précédente.

**GRAPHIQUE 5.4 INDICE DE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS**



Les données distribuées par ministère et organisme (tableau 5.4) sont présentées à la page suivante.

Tableau 5.4 Indice de programme d'aide aux employés et employées (IPAE)

Ministère et organisme		2001	2002	2003	2004	2005
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	6,57	11,56	1,20	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	-	-	-
547	Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	0,33	-	0,75	1,40	1,14
065	Famille, Aînés, Condition féminine	3,03	2,73	-	-	1,15
295	Protecteur du citoyen	2,12	2,00	2,00	1,56	1,36
414	Commission des lésions professionnelles	3,62	2,79	2,27	1,22	1,46
063	Régie des rentes du Québec	2,24	4,00	5,26	2,49	1,49
240	Commission administrative des régimes de retraite	2,16	2,28	1,71	1,47	1,63
369	Registraire des entreprises	3,17	3,81	3,09	3,33	1,76
700	Emploi et de la Solidarité sociale	-	-	1,35	1,49	1,78
850	Transports	2,86	2,12	2,06	1,98	1,80
380	Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation	1,67	1,33	1,52	-	1,81
160	Secrétariat du Conseil du trésor	2,39	2,87	2,55	2,63	1,88
600	Ressources naturelles, Faune et Parcs	2,48	2,13	2,17	2,07	1,90
660	Conseil du statut de la femme	12,50	1,00	1,00	1,50	2,00
510	Régie du logement	2,90	2,71	2,05	1,50	2,13
400	Justice	2,05	2,09	2,74	2,31	2,15
450	Tribunal administratif	2,82	3,13	3,38	3,79	2,17
280	Développement économique et régional et de la recherche	2,54	2,92	2,52	2,37	2,22
702	Commission des normes du travail	1,87	2,48	3,57	2,85	2,23
520	Financière agricole	2,04	3,15	4,18	2,77	2,30
440	Revenu	2,55	2,56	2,77	2,19	2,36
040	Services gouvernementaux	-	-	-	-	2,39
730	Société d'habitation du Québec	2,16	2,83	2,04	3,08	2,39
630	Directeur général des élections	3,69	2,81	3,92	3,46	2,43
370	Assemblée nationale	2,77	3,28	4,18	4,00	2,47
320	Société de l'assurance automobile du Québec	2,61	2,40	2,62	2,48	2,49
328	Commission de protection du territoire agricole	2,38	4,20	1,90	4,50	2,67
050	Affaires municipales et de la métropole	3,44	2,65	3,08	3,54	2,85
278	Commission de l'équité salariale	-	2,75	2,00	3,43	2,90
538	Office des personnes handicapées	4,00	3,32	2,56	3,60	2,91
071	Tourisme	4,00	1,73	-	-	2,92
<b>Fonction publique</b>		<b>3,03</b>	<b>3,00</b>	<b>2,97</b>	<b>2,90</b>	<b>2,97</b>
095	Sécurité publique	3,00	3,00	3,00	2,00	3,00
352	Régie du cinéma	3,00	3,40	4,00	-	3,00
710	Office québécois de la langue française	2,33	1,00	3,00	3,82	3,00
374	Vérificateur général	3,05	2,86	2,77	3,33	3,26
366	Régie du bâtiment	3,26	3,26	2,99	2,80	3,29
010	Culture et Communications	3,33	3,13	3,05	3,68	3,45
075	Travail	3,42	3,73	4,22	3,04	3,54
323	Institut de la statistique du Québec	3,18	3,35	2,27	1,78	3,69
060	Santé et Services sociaux	5,13	3,99	3,75	3,99	3,80
344	Office de la protection du consommateur	3,86	3,50	3,27	3,83	3,89
560	Curateur public	2,04	2,88	2,63	3,70	4,00
350	Éducation, du Loisir et des Sports	3,25	1,04	1,07	4,36	4,07
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	3,20	4,28	4,30	4,55	4,30
830	Commission des transports	1,00	1,00	1,00	1,00	4,75
292	Conseil des services essentiels	-	-	-	1,00	5,00
430	Commission de la fonction publique	-	5,33	7,00	11,00	5,00
055	Immigration et Communautés culturelles	-	1,83	4,24	3,88	5,22
390	Sûreté du Québec	5,43	5,38	5,34	5,07	5,65
360	Office des professions	2,00	4,00	2,00	2,20	5,75
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	4,81	3,87	4,14	4,21	5,93
030	Relations internationales	7,58	6,03	5,42	6,74	6,31
210	Finances	3,50	3,75	4,44	5,03	6,48
247	Bureau du Commissaire au lobbying	-	-	-	-	6,50
064	Régie de l'assurance maladie	7,26	8,56	7,43	6,34	6,94
140	Conseil exécutif	1,32	1,39	6,30	10,37	7,15
408	Commission d'accès à l'information	-	1,00	2,00	3,00	13,00
690	Conseil supérieur de la langue française	-	2,00	-	-	(Dans 010)
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	-	1,00	5,75	38,71	(Dans 400)

Note : Le (-) représente une donnée nulle et l'abréviation N.D. pour les rapports des années 2001 et 2002 indique que les données n'ont pas été transmises au Secrétariat du Conseil du trésor par le ministère ou l'organisme.

## LES INTERVENTIONS DE GROUPE

On entend par interventions de groupe des actions prévues dans le PAE qui ont pour but de venir en aide à un groupe de personnes. Les personnes du groupe peuvent avoir vécu un événement traumatique ou, encore, vivre des difficultés ou un conflit relationnel qui affectent leur rendement au travail.

Retenons que 182 interventions de groupe ont été organisées par les ministères et les organismes au cours de l'année 2005. Ces activités, de nature diverse, ont permis de joindre 1 922 personnes et cumulent 7 965 heures personnes. L'ensemble de ces heures, divisé par le nombre total de personnes ayant participé aux interventions, met en relief **une moyenne de quatre heures par personne** pour les interventions de groupe.

Tableau 5.5 Interventions de groupe					
	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'interventions de groupe (NIG)	99	111	192	144	182
Nombre total de personnes ayant participé à une intervention de groupe (NTPIQ)	870	974	1 424	1 169	1 922
Nombre d'heures-personnes pour les rencontres (NHPR)	3 197	4 091	6 752	5 892	7 965

---

## 6. Conclusion

---

Le suivi de gestion relatif à la politique concernant la santé des personnes au travail est présenté pour une cinquième année consécutive.

En 2005, l'absentéisme-maladie (P1, P2 et P3) connaît une augmentation. Son taux est de 5,70 % par comparaison à 5,59 % en 2004 ce qui représente une augmentation de 0,28 jours moyens perdus par travailleur. Comme le nombre d'employés de la fonction publique est d'un peu plus de 72 000, l'impact d'une telle augmentation est significatif.

Ainsi, les jours moyens perdus par travailleur pour motifs de santé P1, P2 ont enregistré des hausses respectives de 0,26 % et de 5,92 %. Les jours moyens perdus par travailleur en P3 ont eux, connu une diminution de 2,10 % par rapport à l'année 2004.

Rappelons que les absences en P1 représentent 57,7% de l'augmentation du taux d'absentéisme maladie. Les efforts devront vraisemblablement être maintenus par les ministères et organismes pour réussir à faire diminuer le taux de P1.

Vingt-cinq (25) ministères et organismes sur 60 ont vu une diminution de leur taux d'absentéisme-maladie en 2005.

En matière de santé et de sécurité, la fréquence relative dénote une augmentation en 2005. Tous les indicateurs de gravité indiquent une hausse en 2005 par rapport à l'année précédente. Onze (11) ministères et organismes ont atteint l'objectif « zéro lésion professionnelle », et 34 ont enregistré entre 1 et 10 lésions seulement.

Pour maintenir les acquis, l'effort de prévention des lésions professionnelles devra être maintenu rigoureusement par les employeurs et les travailleurs. Il faudra se munir d'un portrait lésionnel complet afin de définir des pistes d'actions efficaces en matière de prévention primaire et secondaire et ce, pour réduire assurément le nombre de lésions mais aussi la gravité de ces dernières. Également, la mise en place de mécanismes efficaces de retour au travail, respectant les limitations du travailleur et misant davantage sur les capacités résiduelles de celui-ci, empêchera non seulement l'accumulation d'un nombre élevé de jours perdus dans certains dossiers mais

également contribuera au maintien en emploi du travailleur. Cette façon de faire constitue une démarche favorable autant pour celui-ci que pour l'organisation.

En dernier lieu, on constate que l'indice d'aide aux employées et employés (IAE), c'est-à-dire le nombre de personnes différentes qui ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle, a légèrement augmenté soit de 2,35 personnes différentes par rapport à 2004. On observe également, que le nombre moyen de rencontres en consultation individuelle est demeuré assez stable soit 2,97 par rapport à 2,90 pour l'année 2004. Le nombre d'interventions de groupe présente une augmentation, passant de 144 en 2004 à 182 en 2005. Il nous apparaît, que l'ensemble des indicateurs nous révèle que l'utilisation des programmes d'aide demeure constante.

D'année en année, le suivi de gestion fournit aux gestionnaires ainsi qu'à divers réseaux et associations un outil important de mise en place et de maintien de la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*.

---

**ANNEXE 1 – LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

---

**Structure de regroupement des ministères et organismes**

- 010 Culture et Communications
  - 010 Culture et Communications
  - 896 Secrétariat à la politique linguistique
- 030 Relations internationales
  - 030 Relations internationales
  - 875 Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger
- 040 Services gouvernementaux
  - 040 Services gouvernementaux
  - 339 Agence de partenariat public privé
  - 810 Fonds de l'information gouvernementale
  - 860 Fonds d'entretien des équipements bureautiques
  - 861 Fonds de la reprographie gouvernementale
  - 862 Direction des technologies de l'information et des communications
  - 863 Fonds des fournitures et de l'ameublement
  - 873 Fonds du service aérien gouvernemental
  - 880 Fonds du service gouvernement courrier
  - 891 SSGIR
- 050 Affaires municipales et Régions
- 055 Immigration et Communautés culturelles
  - 055 Immigration et Communautés culturelles
  - 214 Conseil des relations interculturelles
- 060 Santé et Services sociaux
- 063 Régie des rentes du Québec
- 064 Régie de l'assurance-maladie du Québec
- 065 Famille, Aînés, condition féminine
- 071 Tourisme
  - 814 Fonds de partenariat touristique
- 075 Travail
  - 075 Travail
  - 216 Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
  - 285 Commission des relations de travail
- 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- 095 Sécurité publique
  - 095 Sécurité publique
  - 267 Commissaire à la déontologie policière
  - 386 Régie des alcools, des courses et des jeux
  - 402 Comité de déontologie policière
  - 425 Commission québécoise des libérations conditionnelles
- 140 Conseil exécutif
- 160 Secrétariat du Conseil du trésor
- 210 Finances
  - 210 Finances
  - 849 Financement-Québec
  - 874 Fonds du financement regroupé
- 240 Commission administrative des régimes de retraite
- 247 Bureau du Commissaire au lobbying
- 256 Bureau des audiences publiques



**Structure de regroupement des ministères et organismes**

- 271 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- 278 Commission de l'équité salariale
- 280 Développement économique, Innovation et Exportation
- 292 Conseil des services essentiels
- 295 Protecteur du citoyen
- 320 Société de l'assurance automobile du Québec
- 323 Institut de la statistique du Québec
- 328 Commission de la protection du territoire agricole
- 344 Office de la protection du consommateur
- 350 Éducation du Loisir et des Sports
- 352 Régie du cinéma
- 360 Office des professions
- 366 Régie du bâtiment
  - 366 Régie du bâtiment
  - 367 Régie du bâtiment
- 369 Le Registraire des entreprises
- 370 Assemblée nationale
- 374 Vérificateur général
- 380 Développement durable, Environnement et Parcs
- 390 Sûreté du Québec
- 400 Justice
  - 400 Justice
  - 829 Fonds de l'état civil
  - 872 Fonds du bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
  - 878 Fonds du registre du ministère de la Justice
- 408 Commission d'accès à l'information
- 411 Commissaire de l'industrie de la construction
- 414 Commission des lésions professionnelles
- 430 Commission de la fonction publique
- 440 Revenu
  - 440 Revenu
  - 808 Fonds de perception fiscale
  - 825 Fonds des technologies de l'information
- 450 Tribunal administratif
- 510 Régie du logement
- 520 La Financière agricole
- 538 Office des personnes handicapées
- 547 Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec
- 560 Curateur public
- 600 Ressources naturelles et Faune
  - 600 Ressources naturelles, Faune et Parcs
  - 313 Agence de l'efficacité énergétique
  - 802 Fonds forestier
  - 852 Faune Québec
  - 865 Fonds d'information géographique foncière
  - 890 Fonds de la réforme du cadastre québécois
- 630 Directeur général des élections
- 660 Conseil du statut de la femme
- 690 Conseil supérieur de la langue française

---

**Structure de regroupement des ministères et organismes**

## 700 Emploi et Solidarité sociale

- 700 Emploi et Solidarité sociale
- 505 Conseil gestion de l'assurance parentale
- 801 Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
- 813 Fonds de la lutte contre la pauvreté
- 815 Fonds de développement du marché du travail
- 816 Fonds national de formation de la main-d'œuvre

## 702 Commission des normes du travail

## 703 Commission de la santé et de la sécurité du travail

## 710 Office québécois de la langue française

## 730 Société d'habitation du Québec

## 830 Commission des transports

## 850 Transports

- 850 Transports
- 807 Fonds de conservation du réseau routier
- 820 Fonds de gestion de l'équipement roulant
- 824 Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

